



PROGRÈS

EN MATIÈRE DE PRÉVENTION
DE LA POLLUTION

5^{ième} RAPPORT ANNUEL
1999 - 2000



Gouvernement du
Canada

Government of
Canada

Canada

Progrès en matière de prévention de la pollution 1999-2000 : rapport annuel du Comité de coordination sur la prévention de la pollution

Des exemplaires du présent document sont disponibles auprès de :

L'informathèque
Environnement Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0H3
Téléphone : 1 800 668-6767
Télécopieur : (819) 953-2225
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Ce document est également disponible par la Voie verte d'Environnement Canada à :
<http://www.ec.gc.ca/p2progress>

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Canada. Comité de coordination de prévention de la pollution Progrès en matière de prévention de la pollution, 1999-2000

Annuel.

Publ. aussi en anglais sous le titre : *Progress in Pollution Prevention*.

ISBN 0-662-65860-4

No de cat. En40-11/38-2001

1. Canada. Comité de coordination de la prévention de la pollution -- Périodiques.
 2. Pollution -- Prévention -- Politique gouvernementale -- Canada -- Périodiques.
 3. Environnement -- Politique gouvernementale -- Canada -- Périodiques.
 4. Environnement -- Protection -- Canada -- Périodiques.
- I. Titre.

HC120.C32 2001

363.7'00971





PROGRÈS

EN MATIÈRE DE PRÉVENTION
DE LA POLLUTION

5^{ième} RAPPORT ANNUEL

1999 - 2000

Table des matières

Rapport annuel du Comité de coordination sur la prévention de la pollution pour 1999-2000

Message du ministre de l'Environnement	3
Sommaire	4
Section 1	
Renforcer la stratégie de prévention de la pollution	7
La stratégie fédérale de prévention de la pollution	
Le Comité fédéral de coordination sur la prévention de la pollution	
La mise en pratique de la stratégie	
Section 2	
Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral	10
Lois et règlements	
Les substances toxiques / l'assainissement de l'air	
Le développement durable et les systèmes de gestion de l'environnement	
La réduction des déchets	
L'efficacité énergétique / la conservation de l'eau	
La gestion des opérations et des installations	
La gestion du parc automobile	
La formation et la sensibilisation	
Les changements de comportement	
Progrès réalisés avec d'autres gouvernements	16
Les partenaires nationaux	
Les partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux	
Les mesures pour contrer les changements climatiques	
Progrès réalisés avec le secteur privé	18
La prévention de la pollution industrielle	
Les initiatives sectorielles	
La formation et la sensibilisation	
Les petites et moyennes entreprises	
La recherche et le développement	
Progrès réalisés avec le public canadien	24
Les activités dirigées par des citoyens	
Les campagnes de sensibilisation publique	
L'accès à l'information	
Progrès réalisés avec la communauté internationale	26
Les accords internationaux et le transfert de technologies	
L'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud	
L'Asie et l'Afrique	
Section 3	
Perspectives d'avenir	29
Annexe I	
Liste des membres du Comité de coordination sur la prévention de la pollution	30
Annexe II	
Ministères et organismes fédéraux ayant contribué au rapport	31

Message du ministre de l'Environnement

J'ai le plaisir de vous présenter le cinquième rapport annuel du Comité de coordination sur la prévention de la pollution du gouvernement fédéral intitulé *Progrès en matière de prévention de la pollution 1999-2000*.

La prévention de la pollution constitue une priorité pour l'ensemble des ministères et organismes fédéraux. Ce rapport fait état de la collaboration constante entre les ministères soucieux d'atteindre des objectifs communs et de rendre compte du succès du gouvernement en matière de prévention de la pollution dans le cadre de ses propres opérations. Les histoires à succès figurant dans ce rapport témoignent également de l'engagement d'autres paliers de gouvernement, du secteur privé et du public canadien qui contribuent aux stratégies de prévention de la pollution.

Progrès en matière de prévention de la pollution 1999-2000 présente des projets qui viennent d'être amorcés, ou bien ont atteint un jalon important, sur une période allant d'avril 1999 à mars 2000. Ce travail a été salué par le Secrétariat du Conseil du Trésor qui, dans son rapport de 2000 déposé au Parlement, *Une gestion axée sur les résultats 2000*, vante les mérites de *Progrès en matière de prévention de la pollution* présenté comme un excellent modèle de gestion axée sur les résultats.

Les investissements canadiens en recherche et développement ont contribué à l'élaboration de techniques novatrices et efficaces de prévention de la pollution ici comme à l'étranger. Le Conseil national de recherche, Ressources naturelles Canada, Industrie Canada ainsi qu'Environnement Canada ont offert un appui technique et financier afin de commercialiser et de mettre en marché les technologies canadiennes de prévention de la pollution. Ce programme national est assorti de projets bilatéraux avec d'autres pays qui sont financés par l'Agence canadienne de développement international et d'autres sources.

Ces mesures ont des incidences considérables sur le plan collectif : amélioration de la qualité de l'air et de l'eau, meilleure santé, écosystèmes et habitats durables – bref, une meilleure qualité de vie pour tous les citoyens des quatre coins du globe.

J'aimerais remercier toutes les personnes qui ont contribué au présent rapport. Il faut compter sur des efforts conjugués de bon nombre de Canadiens et Canadiennes soucieux de leur environnement pour que la prévention de la pollution puisse devenir une réalité environnementale, économique et sociale.

LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION

est la responsabilité de tous. Nous profitons tous des gestes posés par les entreprises, les collectivités et les particuliers qui se soucient de la qualité de l'air et de l'eau pour les générations actuelles et à venir.



A handwritten signature in black ink that reads "David Anderson".

*L'honorable David Anderson, C.P., député
Ministre de l'Environnement*



Sommaire

Le Canada maintient son engagement à l'égard de la prévention de la pollution comme le moyen le plus efficace de protéger la santé humaine et l'environnement.

Le présent rapport, *Progrès en matière de prévention de la pollution 1999-2000*, illustre les réalisations du gouvernement fédéral relativement à l'intégration de la prévention de la pollution à ses propres activités et à celles de ses partenaires. Il s'agit du cinquième rapport annuel du genre préparé par le Comité de coordination sur la prévention de la pollution. Le rapport décrit les progrès réalisés d'après les objectifs établis dans la *stratégie fédérale de prévention de la pollution* et dans le plan d'action, au cours de l'année terminée le 31 mars 2000, et démontre l'esprit de leadership et d'engagement du gouvernement fédéral à l'égard de la prévention de la pollution. Cette année, tous les ministères fédéraux ont été encouragés à consigner leurs efforts en matière de prévention, et des mesures ont été prises pour faire en sorte que le document rende davantage compte des résultats.

La prévention de la pollution — une stratégie fédérale de mise en œuvre établit l'ordre de priorité des mesures à prendre compte tenu des cinq secteurs cibles : les ministères et organismes fédéraux, les autres ordres de gouvernement, le secteur privé, les Canadiens et la communauté internationale. En orientant ses efforts vers la prévention de la pollution au lieu de la gestion après coup, la stratégie fédérale vise l'objectif environnemental ultime du développement durable.

Principales réalisations de l'année

Le Gouvernement du Canada travaille à faire évoluer le dossier de la prévention de la pollution par la modernisation des lois et des règlements, par l'intégration de la prévention de la pollution aux programmes, aux lignes directrices et aux codes de pratiques pour les exploitations industrielles, par des partenariats avec le secteur privé, d'autres niveaux d'administration publique et des collectivités, par le soutien d'initiatives non réglementaires et par la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre d'accords internationaux.

Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral

Le 31 mars 2000, le gouvernement fédéral a adopté la *Loi canadienne sur la protection*

de l'environnement, 1999 (LCPE 1999), dont la pierre angulaire est la prévention de la pollution. La loi renouvelée exige qu'un plus grand nombre de substances préoccupantes soient évaluées plus rapidement, fixe des limites sévères pour la réduction des substances toxiques et exige la quasi-élimination des rejets des substances toxiques les plus dangereuses, celles qui sont persistantes et bioaccumulables. La loi confère au ministre de l'Environnement le pouvoir d'exiger des plans de prévention de la pollution pour les substances déclarées toxiques en vertu de la LCPE. Les règlements adoptés en vertu de la LCPE 1999 en 1999-2000 comprennent le *Règlement sur le soufre dans l'essence* et le *Règlement fédéral sur les halocarbures*.

Les initiatives fédérales, telles que la Politique de gestion des substances toxiques, l'Écologisation des opérations gouvernementales et l'Inventaire national des rejets de polluants, demeurent le fondement des cadres de mesure opérationnels et stratégiques plus détaillés nécessaires à l'application réussie des mesures préventives pour protéger l'environnement. Afin d'écologiser leurs opérations, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et le ministère de la Défense nationale ont pris des initiatives de réduction de la consommation de l'eau qui permettent de réaliser des économies financières importantes. Les initiatives de gestion du parc automobile et les investissements dans les carburants de remplacement de plusieurs ministères ont permis d'améliorer le rendement des véhicules et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les ministères ont eu recours à la prévention de la pollution pour atteindre ou dépasser les exigences des règlements et des politiques en matière d'environnement. Le ministère de la Défense nationale a remporté le prix 1999 de protection de l'ozone stratosphérique de la US Environmental Protection Agency décerné en reconnaissance des progrès accomplis par le Ministère en matière de récupération, de valorisation et de réutilisation des halons. En utilisant des véhicules électriques, Environnement Canada et Transports Canada ont fait preuve de leadership en



Sommaire (suite)

matière de technologies moins polluantes. Les ministères fédéraux se sont engagés à intégrer la prévention de la pollution à la sensibilisation à l'environnement de tout leur personnel. Certains ministères ont eu recours à des techniques de commercialisation sociale afin de réduire les obstacles aux changements de comportement. Par exemple, Transports Canada a encouragé l'utilisation de moyens de transport durables en offrant des mesures incitatives à son personnel.

Progrès réalisés avec d'autres gouvernements

En vertu de l'Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale, supervisé par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement, les gouvernements et les organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux collaborent à l'établissement de normes nationales pour la prévention et la réduction des substances toxiques. Les normes pancanadiennes pour six substances (mercure, dioxines et furannes, ozone, particules, hydrocarbures pétroliers et benzène) devraient être terminées en 2001.

Parcs Canada et Environnement Canada ont apporté un soutien technique aux initiatives de planification durable d'administrations locales comme la municipalité de Banff, la municipalité de Surrey et la municipalité régionale de Halifax. En outre, Environnement Canada a continué à diriger les travaux des initiatives axées sur l'écosystème, y compris celles du bassin géorgien en Colombie-Britannique et du bassin des Grands Lacs.

Les récents efforts conjoints des gouvernements fédéral et provinciaux en ce qui concerne les changements climatiques offriront des possibilités dans l'avenir de prévenir la pollution à l'aide d'initiatives telles que la rénovation d'immeubles et la promotion d'autres modes de transport.

Progrès réalisés avec le secteur privé

L'investissement dans les travaux de recherche et de développement a permis de mettre au point de nouvelles méthodes innovatrices de prévention de la pollution

au pays et à l'étranger. Ressources naturelles Canada, Industrie Canada, Développement économique Canada et Environnement Canada ont apporté un soutien technique et financier à la commercialisation et à la promotion de technologies canadiennes de prévention de la pollution au moyen de programmes tels que l'Initiative canadienne de recherche sur les matériaux légers, le Fonds d'action pour le changement climatique, Partenariat technologique Canada et l'Initiative régionale stratégique, de même que par l'entremise d'établissements de recherche comme le Centre de technologie environnementale d'Environnement Canada et à la faveur de projets bilatéraux avec d'autres pays financés par l'Agence canadienne de développement international et d'autres donateurs. Bon nombre de ces technologies sont communiquées par Solutions environnementales canadiennes, un outil d'information sur Internet.

Grâce à des partenariats, les ministères fédéraux ont pu prévenir la pollution en facilitant l'établissement et l'adoption par le secteur privé de pratiques de gestion exemplaires, de procédés propres et de technologies écologiques. La participation volontaire au programme Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET) a permis à l'industrie et aux ministères de continuer à faire de réels progrès vers la réalisation des objectifs déclarés d'ARET, et les participants se sont engagés à réduire encore d'avantage les rejets dans l'environnement. Les autres initiatives du secteur privé décrites dans le présent rapport comprennent : les exigences de réduction des déchets pour les activités de construction, de rénovation et de démolition dirigées par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, la prévention et le traitement des effluents des mines, des fabriques et de la métallurgie, sous la responsabilité de Ressources naturelles Canada et les pratiques environnementales exemplaires pour les terrains de golf et les activités aquacoles, dirigées par Environnement Canada.

Les besoins uniques des petites et moyennes entreprises sont reconnus par

Développement économique Canada, Ressources naturelles Canada et Environnement Canada dans le cadre de programmes qui visent l'éco-efficacité, la gestion de l'environnement et le soutien technologique.

Progrès réalisés avec le public canadien

Des connaissances techniques et de l'information d'importance cruciale ont pu être échangées grâce à l'expansion des réseaux de prévention de la pollution tels la Table ronde du Canada sur la prévention de la pollution et par le recours à des produits Internet comme le Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution.

Les activités communautaires locales axées sur des problèmes environnementaux particuliers reçoivent un appui continu dans le cadre de projets visant à promouvoir l'efficacité énergétique, la conservation de l'eau, un mode de vie plus sain et les produits et services respectueux de l'environnement. Les projets ciblent différents publics, y compris les ménages, les propriétaires d'automobiles, les consommateurs et les enfants.



Sommaire (suite)

Progrès réalisés avec la communauté internationale

Le gouvernement fédéral continue de représenter les intérêts du Canada à l'étranger dans le domaine de l'environnement en participant à l'établissement et à la mise en œuvre d'accords et de programmes de transfert de technologie internationaux, ainsi que par la coopération scientifique. L'année 1999-2000 a été marquée par la signature du Protocole pour réduire l'acidification, l'eutrophisation et l'ozone troposphérique et par le 25^e anniversaire de la signature de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

L'Agence canadienne de développement international continue de promouvoir la prévention de la pollution à l'étranger en mettant au point des technologies environnementales dans des secteurs tels que le pétrole, les textiles et la fabrication. Le Gouvernement du Canada demeure un participant actif aux initiatives concernant les régions Asie-Pacifique et Amérique du Sud, y compris le Projet de coopération Chine-Canada en faveur d'une production plus propre et le projet de cyclisme communautaire. Le Gouvernement du Canada a aussi participé à des programmes ciblant les petites et moyennes entreprises, notamment différents programmes d'échange de technologies visant à accroître les compétences de ceux qui doivent veiller à la protection de l'environnement.

Perspectives d'avenir

Le rapport sur les *Progrès en matière de prévention de la pollution 1999-2000* confirme que la pratique de la prévention de la pollution s'étend dans les différents secteurs ciblés. De plus, il montre que les techniques et les procédés utilisés pour la prévention de la pollution évoluent en fonction des enjeux nationaux et mondiaux.

Les succès obtenus en 1999-2000 placent le Gouvernement du Canada en meilleure position pour soutenir un environnement plus sain et plus résistant aux assauts en ce nouveau millénaire.

Renforcer la stratégie de prévention de la pollution

Les lois et les politiques qui appuient la prévention de la pollution font partie de l'engagement national à l'égard de la protection de la santé humaine et de l'environnement.

Le gouvernement fédéral définit la prévention de la pollution comme suit : *l'utilisation de procédés, de pratiques, de matières, de produits, de substances ou de formes d'énergie qui empêchent ou qui minimisent la production de polluants et de déchets et le gaspillage, tout en réduisant, dans l'ensemble, les risques pour la santé humaine ou l'environnement.* Le but de la prévention de la pollution consiste à éliminer les causes de la pollution plutôt que de traiter les déchets produits. La prévention de la pollution suppose une amélioration continue par des changements apportés à la conception, aux techniques, à l'exploitation et aux comportements. Elle favorise des changements susceptibles d'entraîner une baisse des coûts de production, un accroissement de l'efficacité et une meilleure protection de l'environnement.

Les pratiques et les techniques de prévention de la pollution sont axées sur des éléments tels que : les substances préoccupantes, l'utilisation efficace et la conservation des ressources naturelles, la réutilisation et le recyclage sur place, la substitution des matériaux et des matières premières, l'efficacité de l'exploitation, la formation, les techniques d'achat, la conception des produits, les changements de procédés, la modification de la composition de produits, les modifications à l'équipement et la production plus propre.

Avantages de la prévention de la pollution :

- Minimise ou enrayer la production de polluants;
- Évite le transfert des polluants d'un milieu à un autre;
- Accélère la réduction ou l'élimination des polluants;
- Réduit les risques pour la santé;
- Favorise la mise au point de technologies de prévention de la pollution;
- Utilise plus efficacement l'énergie, les matériaux et les ressources;
- Minimise le recours à des mesures coûteuses d'application de la Loi;

- Limite la responsabilité civile future avec plus de certitude;
- Reconnaît que les déchets représentent un coût qui peut être réduit;
- Évite dans le futur les opérations coûteuses d'assainissement;
- Rend l'économie plus compétitive.

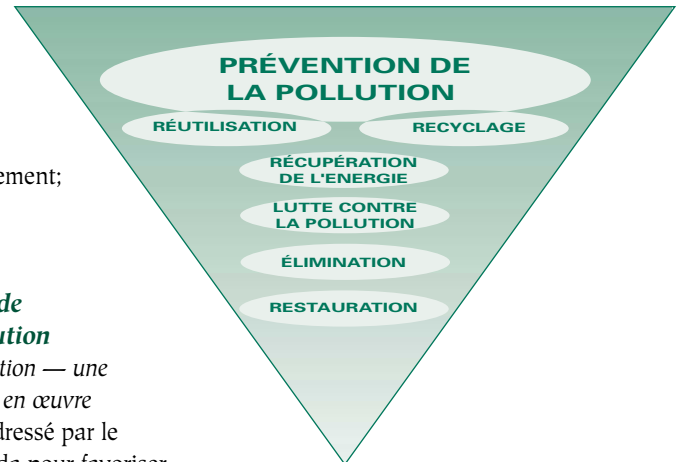
La stratégie fédérale de prévention de la pollution

La prévention de la pollution — une stratégie fédérale de mise en œuvre est le cadre stratégique dressé par le Gouvernement du Canada pour favoriser la prévention de la pollution en tant que pierre angulaire de la protection de l'environnement. Approuvée par les ministres fédéraux en juin 1995, la stratégie explique en détail la politique du gouvernement et établit, pour les mesures à prendre, des priorités fondées sur cinq buts comportant des partenariats avec des ministères et des organismes fédéraux, d'autres ordres de gouvernement, le secteur privé, la population canadienne et la communauté internationale.

Les buts de la stratégie fédérale de prévention de la pollution sont les suivants :

- Au sein du gouvernement fédéral : institutionnaliser la prévention de la pollution dans toutes les activités du gouvernement fédéral;
- Avec d'autres gouvernements : favoriser un effort national au chapitre de la prévention de la pollution;
- Avec le secteur privé : créer un climat dans lequel la prévention de la pollution devient un facteur important dans les activités industrielles;
- Avec tous les Canadiens : leur offrir l'information et les outils nécessaires

HIÉRARCHIE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



pour adopter des méthodes de prévention de la pollution;

- Avec la communauté internationale : participer aux initiatives internationales de prévention de la pollution.

Le Comité fédéral de coordination sur la prévention de la pollution

Le Comité de coordination sur la prévention de la pollution (CCPP) a été créé en 1992. Il encourage collectivement l'application de la *Prévention de la pollution — une stratégie fédérale de mise en œuvre (1995)* en aidant à promouvoir la mise en pratique de la prévention de la pollution à l'échelle du gouvernement fédéral et auprès des clients de ce dernier. Environnement Canada préside le comité. Le comité, dont les membres figurent ci-dessous, comprend des représentants de onze ministères et organismes fédéraux.

- Environnement Canada
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Agence canadienne de développement international

Section 1 : Renforcer la stratégie de prévention de la pollution (suite)

PRATIQUES ET TECHNIQUES DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION

Conserver et utiliser efficacement
les ressources naturelles

Substituer des matériaux
et des matières premières
« propres » et « écologiques »

Penser « vert » pour les
achats, la conception et la
reformulation des produits,
les changements de
procédés, les modifications
à l'équipement et la production

Réduire les biens de production
et les déchets, réutiliser
et recycler sur place

Former tout le monde en
techniques de prévention
de la pollution

Adopter des pratiques
d'exploitation moins polluantes

POLITIQUES ET RÈGLEMENTS À L'APPUI DE LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION

Engagement national de l'environnement	1988
Engagement national pour la prévention de la pollution du Conseil canadien des ministres de l'environnement	1993
Loi sur les substances toxiques	1995
Programme fédéral relatif aux stratégies de prévention de la pollution	1995
Loi sur l'accès à l'information	1995
Loi sur l'accès à l'information des opérations gouvernementales	1995
Stratégie fédérale de mise en œuvre de la Loi sur l'accès à l'information — une stratégie fédérale de mise en œuvre	1995
Plan d'action pour remplir l'engagement du CCME en matière de prévention de la pollution	1996
Loi sur l'accès à l'information	1996
Loi sur la gestion des substances toxiques	1998
Programme fédéral de l'environnement, 1999 (LCPE 1999)	2000

- Pêches et Océans Canada
- Affaires étrangères et Commerce international
- Santé Canada
- Industrie Canada
- Défense nationale
- Ressources naturelles Canada
- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
- Transports Canada

Progrès en matière de prévention de la pollution, le rapport annuel du CCPP, a été publié pour la première fois en 1996. Ce rapport annuel sert à renseigner les Canadiens et les hauts fonctionnaires du gouvernement des progrès nationaux en matière de prévention de la pollution, soulignant les réalisations ainsi que les réussites dans ce domaine partout au pays. En rattachant les progrès aux cinq secteurs ciblés par la stratégie fédérale de prévention de la pollution et le plan d'action, le rapport établit un cadre qui permet de surveiller le rendement et de mesurer la portée des succès fédéraux en matière d'environnement.

Les trois premiers rapports annuels du CCPP ont été publiés par Environnement Canada. Cette année, le rapport est le deuxième à être publié à titre de document du Gouvernement du Canada, ce qui reflète l'importance de faire la promotion continue de la prévention de la pollution dans tous les ministères du gouvernement fédéral. Parce qu'il illustre la collaboration intergouvernementale et constitue un exemple de cadre de surveillance du rendement et de compte rendu des résultats obtenus, le rapport *Progrès en matière de prévention de la pollution* a aussi été cité dans le rapport du Secrétariat du Conseil du Trésor, intitulé *Gérer les résultats 2000*, comme un excellent modèle de rapport axé sur

les résultats. Dans l'ensemble, seize ministères et organismes fédéraux ont contribué à ce rapport.

La mise en pratique de la stratégie

Au Canada, la compétence en matière d'environnement est partagée par les municipalités, les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral. Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) est devenu la première tribune du Canada pour les entretiens intergouvernementaux et la prise de mesures à propos des questions environnementales. Le Conseil est composé des ministres de l'Environnement fédéral, provinciaux et territoriaux. Son mandat est d'améliorer la protection de l'environnement et de promouvoir le développement durable au Canada.

En 1993, le CCME a contribué à l'évolution de la prévention de la pollution au Canada en publiant l'*Engagement national pour la prévention de la pollution*. En mai 1996, le CCME se penchait encore une fois sur la prévention de la pollution en publiant *La Stratégie pour l'engagement du CCME pour la prévention de la pollution*. Cette stratégie expose une vision, une mission et des objectifs communs, ainsi que des principes directeurs pour la mise en œuvre de la prévention de la pollution par toutes les provinces, par les territoires et par le gouvernement fédéral. Dans le cadre de la stratégie, les secteurs de compétence représentés au sein du CCME ont adopté une définition commune de la prévention de la pollution : *L'utilisation de procédés, de pratiques, de matières, de produits ou de formes d'énergie qui empêchent ou qui minimisent la production de polluants et de déchets, à la source*. Tel qu'il est indiqué dans la stratégie du CCME, la prévention de

Section 1 : Renforcer la stratégie de prévention de la pollution (suite)

la pollution est une responsabilité commune aux gouvernements, aux particuliers, ainsi qu'aux secteurs industriel, commercial, institutionnel et communautaire.

Pour faire la preuve de son soutien à la prévention de la pollution, le CCME attribue chaque année des prix dans ce domaine et tient à jour un réseau de prévention de la pollution. Le réseau sert de tribune d'échange d'informations de façon ponctuelle parmi ses membres et assure un soutien technique au Programme de récompense du CCME pour la prévention de la pollution.

Le Gouvernement du Canada, avec des intervenants du secteur privé, des organisations environnementales non gouvernementales, des collectivités, les syndicats et les universités, met en pratique les mesures de prévention de la pollution par une combinaison d'instruments réglementaires et non réglementaires, notamment par la modernisation des lois et des règlements, la gestion des programmes nationaux, l'établissement de lignes directrices et de codes de pratiques pour les exploitations industrielles, l'élaboration de normes pancanadiennes pour des substances particulières, l'appui aux initiatives volontaires, la facilitation de l'accès aux outils et à l'information et la mise en œuvre des accords internationaux.



Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral

Les ministères fédéraux, par l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies, des programmes et des projets, intègrent la prévention de la pollution à leurs activités.

ENVIRONNEMENT CANADA

Environnement Canada administre les dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la prévention de la pollution (articles 34 à 42) qui interdisent le rejet de substances nocives dans l'eau où vivent des poissons. En vertu de cette Loi, des règlements ont été pris pour certaines industries en vue de limiter le rejet de substances potentiellement nocives. Des initiatives récentes en matière de réglementation prévoient l'intégration de programmes de surveillance des incidences environnementales propres à certains endroits de façon à s'assurer que les rejets n'ont aucun effet nocif sur le milieu récepteur. Les mesures de protection de l'habitat du poisson sont appliquées par Pêches et Océans Canada.

La législation et les règlements

Le 31 mars 2000, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999*

(LCPE 1999) renouvelée et plus musclée est entrée en vigueur, la prévention de la pollution étant la pierre angulaire. La Loi renouvelée confère au ministre de l'Environnement le pouvoir d'exiger la planification de mesures de prévention de la pollution pour les substances déclarées toxiques en vertu de la LCPE. En voici d'autres dispositions :

- Traitement accéléré de l'évaluation et de la réduction des substances toxiques;
- Élimination progressive des substances les plus dangereuses ou surveillance permettant de s'assurer qu'elles ne sont pas rejetées dans l'environnement en une quantité mesurable;
- Amélioration de l'application des règlements;
- Protection améliorée des « dénonciateurs » pour encourager davantage de Canadiens à signaler les infractions à la LCPE;
- Coopération et partenariat plus efficaces avec les autres gouvernements et les peuples autochtones.

Puisque les défis environnementaux, les attentes et les connaissances juridiques et scientifiques changent constamment, la Loi sera réexaminée par un comité parlementaire tous les cinq ans. Pour plus de renseignements, consultez : www.ec.gc.ca/RegistreLCPE.

En juin 1999, le gouvernement a approuvé un nouveau règlement, en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999*, qui fixe une limite à la teneur en soufre de l'essence de 30 parties par million (ppm) à compter du 1^{er} janvier 2005. Cette limite représente une baisse de 90 % par rapport à la teneur en soufre actuelle. Cette exigence serait appliquée graduellement pour aider l'industrie du raffinage à s'y adapter tout en retirant les avantages sur le plan de la santé et de l'environnement de la faible teneur en soufre. Au cours de la première étape, la teneur

En juin 1999, le gouvernement a approuvé un nouveau règlement appelé à réduire la teneur en soufre dans l'essence. D'ici 2005, la limite fixée représentera une baisse de 90 % par rapport à la teneur en soufre actuelle.



Photo: R.J. Durand

en soufre de l'essence produite ou importée au Canada doit être abaissée en moyenne à 150 ppm d'ici 2002.

Adopté en juillet 1999, le nouveau *Règlement fédéral sur les halocarbures* vise à réduire au minimum le rejet de substances appauvrissant la couche d'ozone à partir des systèmes de réfrigération, de climatisation, de nettoyage aux solvants et de protection contre les incendies dans les installations fédérales. Plusieurs ministères, dont Environnement Canada et la Défense nationale, ont tenu des ateliers d'information à l'intention de leur personnel sur les exigences de ces règlements.

Les substances toxiques / L'assainissement de l'air

Renforcé grâce à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) renouvelée, l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) vise à offrir aux Canadiens la possibilité de s'informer des rejets de polluants des installations situées dans leurs collectivités. Depuis 1999, les entreprises doivent déclarer à l'Inventaire 73 polluants additionnels, dont 20 substances toxiques. L'addition de ces vingt substances porte le nombre total de substances de l'INRP déclarées toxiques en vertu de la LCPE de 16 à 36.

Section 2 : Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral (suite)

GESTION DES SUBSTANCES TOXIQUES

La Politique de gestion des substances toxiques décrit un processus de gestion des risques fondé sur deux principaux objectifs : la quasi-élimination des substances toxiques qui résultent principalement de l'activité humaine persistantes, bioaccumulables (substances de la voie 1) et la gestion des substances toxiques et des substances préoccupantes pendant tout leur cycle de vie afin d'empêcher ou de minimiser leur rejet dans l'environnement (substances de la voie 2). Environnement Canada applique une démarche de prévention et le principe de prudence à la gestion des substances de la voie 1 et 2. Le Ministère travaille aussi à la mise en œuvre de plans d'action en vue de l'élimination des substances toxiques les plus dangereuses (par exemple, les furannes, l'hexachlorobenzène, les BPC, le DDT). Des mesures réglementaires ont été prises pour limiter sévèrement ou interdire la production, l'utilisation ou le rejet de ces substances.

Environnement Canada, Santé Canada, d'autres ministères fédéraux et les gouvernements provinciaux se partagent la tâche de gérer les substances déclarées toxiques en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et de travailler avec des partenaires clés dans l'élaboration des mesures de prévention et de gestion de ces substances. Le processus d'options stratégiques a servi à élaborer des plans de gestion pour les 25 substances déclarées toxiques au sens de la *Loi* (cinq des substances d'intérêt prioritaire). Quatorze tables de concertation ont été établies et présidées par Environnement Canada. Chaque table de concertation a formulé des recommandations pour la plus pratique de traiter les problèmes associés à des substances toxiques. Des mesures de gestion sont en préparation à la suite des recommandations formulées par dix des tables de concertation et les travaux se poursuivent pour les autres tâches des quatre autres.

SECTEURS VISÉS

Nettoyage à sec** (tétrachloroéthylène)

Dégraissage aux solvants** (tétrachloroéthylène; trichloroéthylène)

Préservation du bois* (hydrocarbures aromatiques polycycliques; composés inorganiques de chrome hexavalent; lieux contaminés par la créosote; dioxines et furannes)

Fabrication de l'acier** (composés inorganiques d'arsenic; composés inorganiques du cadmium; composés inorganiques oxygénés, sulfures et solubles du nickel; fluorures inorganiques; hydrocarbures aromatiques polycycliques; dibenzodioxines polychlorées; dibenzofurannes polychlorés; dichlorométhane; tétrachloroéthylène; 1,1,1-trichloroéthane; biphényles polychlorés; composés de chrome hexavalent; plomb; mercure)

Fusion du métal de base** (composés inorganiques d'arsenic; composés inorganiques du cadmium; composés inorganiques oxygénés, sulfures et solubles du nickel; dibenzodioxines polychlorées; dibenzofurannes polychlorés; dichlorométhane)

Finissage des métaux ** (composés de chrome hexavalent)

Production d'électricité au charbon** (composés inorganiques d'arsenic; composés inorganiques du cadmium; composés inorganiques oxygénés, sulfures et solubles du nickel; composés de chrome hexavalent, mercure)

SUBSTANCES VISÉES

Benzidine et 3,3'-dichlorobenzidine **

Fibres de céramique réfractaire **

Paraffines chlorées à chaîne courte

Dichloroéthane

Dichlorométhane **

Phtalate de bis (2-éthyle)

Hexachlorobenzène

* Recommandations faites en 1999-2000

** Recommandations faites avant 1999-2000

Environnement Canada a préparé un rapport sur l'utilisation du mazout lourd par les ministères fédéraux dans la région de l'Atlantique. La combustion du mazout lourd produit plus d'émissions de particules, de dioxyde de soufre, d'oxydes d'azote et de dioxyde de carbone que celle du mazout léger, du gaz naturel et du chauffage par district. Ce rapport constitue une première étape de la promotion des solutions de remplacement du mazout lourd.

Le développement durable et les systèmes de gestion de l'environnement

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général*, les ministères fédéraux sont tenus de présenter au Parlement une stratégie de développement durable qui expose leurs objectifs d'intégration du développement durable à leurs politiques, à leurs programmes et à leurs activités. Environnement Canada a coordonné et dirigé les efforts fédéraux par l'entremise du Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable. Conformément à l'engagement d'apporter des améliorations continues, les ministères doivent mettre leur stratégie à jour tous les trois ans, la première mise à jour étant prévue pour décembre 2000. Les ministères fédéraux ont concentré leurs efforts en 1999-2000 sur la mise à jour des stratégies existantes, en se fondant sur la mise en oeuvre de la première série, y compris l'accentuation de la coopération interministérielle pour les questions d'intérêt commun.

Section 2 : Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral (suite)

INITIATIVE DE RECHERCHE SUR LES SUBSTANCES TOXIQUES (IRST)

L'IRST a été lancée conjointement par Environnement Canada et Santé Canada pour subventionner les recherches sur les substances toxiques afin de constituer une bonne base scientifique permettant d'étayer les décisions stratégiques, la gestion des polluants et la protection de l'environnement et de la santé humaine. Pour renseignements, consultez : www.hc-sc.gc.ca/ehp/dhm/irst

Un système de gestion environnementale (SGE) offre un cadre systématique pour aider une organisation à gérer ses obligations en matière d'environnement, ainsi qu'à documenter, évaluer et communiquer son rendement en ce sens. Coprésidé par Environnement Canada et Ressources naturelles Canada, le Comité fédéral sur les systèmes de gestion de l'environnement favorise la mise en œuvre efficace des systèmes de gestion environnementale des ministères. Au niveau ministériel, Santé Canada a conçu un SGE propre aux hôpitaux et a fourni

ses présentations, de même qu'une mallette électronique. Par exemple, en 1999-2000, le bureau de coordination de Saint-Laurent Vision 2000 a employé seulement 60 diapositives ordinaires pour ses présentations, au lieu des 270 qu'il aurait normalement utilisées. Cherchant à réduire le nombre de documents aux réunions, le Conseil de gestion d'Environnement Canada et les différentes tables rondes du Ministère ont utilisé des mallettes électroniques. L'usage de ces mallettes a permis d'économiser près de 7 000 feuilles de papier par année.

ENTENTES INTERMINISTÉRIELLES POUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION ET LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les ministères et organismes fédéraux ont souvent des intérêts, des mandats et des responsabilités qui les partagent en matière de développement durable. La mise en œuvre de ces groupes interministériels est essentielle pour la mise au point de politiques communes, la coordination des activités et l'échange de renseignements.

Les mécanismes interministériels existants pour favoriser la coordination comprennent :

- Le Comité de coordination pour le développement durable des sous-ministres;
- Le Réseau interministériel pour les stratégies de développement durable;
- Le Comité fédéral sur les systèmes de gestion de l'environnement;
- Le Comité de coordination pour la prévention de la pollution.

un soutien à la formation des employés. Transports Canada a piloté l'intégration d'un SGE fondé sur la norme ISO 14001 à un hangar d'entretien d'aéronefs et réussi à atténuer les répercussions environnementales dans un certain nombre d'autres domaines, notamment la réduction des déchets dangereux produits par cinq laveuses de pièces au varsol, en remplaçant le varsol par une solution à base d'eau. En vertu de son SGE, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a adopté des objectifs environnementaux et des mesures du rendement dans 11 domaines prioritaires.

La réduction des déchets

Afin de réduire la quantité de déchets produits, la Région du Québec d'Environnement Canada a utilisé des diapositives électroniques pour

La base des Forces canadiennes de Petawawa a réduit la quantité de déchets solides destinés aux décharges en réutilisant toute la production de boues de l'usine d'épuration des eaux usées de la ville de Petawawa dans le cadre de projets de reverdissement et de réduction de l'érosion. Cette activité a permis de réutiliser chaque jour environ 1,8 million de gallons d'eaux usées de l'usine, dont 70 % sont produites par la base et par les logements familiaux.

Cherchant à réduire les déchets dangereux qu'elle produit, la base des Forces canadiennes de Petawawa a fait l'acquisition et l'installation d'un fusil pour le nettoyage de la peinture à l'eau. Celui-ci a permis d'éliminer l'utilisation de solvant organique pour enlever la peinture. Parmi les autres exemples d'activités de prévention de la pollution sur la base, notons la réutilisation de l'antigel des véhicules et des déchets de copeaux de bois pour l'entretien des sols et comme couche finale de recouvrement de décharge.

Dans le même esprit, tous les projets de démolition réalisés à la base des Forces canadiennes de Trenton ont été évalués par le personnel afin d'en déterminer les possibilités de recyclage et de réutilisation. L'amélioration des pratiques de gestion des déchets a permis de détourner de 5 à 20 % du matériel destiné à la décharge.

L'efficacité énergétique / la conservation de l'eau

L'Initiative des bâtiments fédéraux (IBF), dirigée par Ressources naturelles Canada, vise à faciliter les travaux de modernisation et de rénovation des bâtiments fédéraux permettant d'améliorer l'efficacité énergétique et la consommation d'eau. L'IBF a aidé à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'environ 7 % pendant la période de 1990-1998. Des projets associés à l'IBF ou des mesures connexes de conservation

Section 2 : Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral (suite)

ÉCOLOGISATION DES OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES

La planification des opérations gouvernementales guide les ministères fédéraux dans la préparation de leurs stratégies environnementales. Dans le discours du Trône d'octobre 1999, le gouvernement a fait son engagement d'écologiser ses opérations.

GESTION DES DÉCHETS

Les ministères ont mis à jour de la gestion des déchets; ils ont élaboré des plans d'action pour la réduction des déchets; ils ont mis en place, compostage là où c'est possible; ils ont amélioré les pratiques de collecte, de stockage et de traitement des déchets dangereux.

CONSERVATION DE L'EAU / ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Les ministères ont élaboré des plans de conservation; ils ont amélioré les mécanismes de conservation de l'eau; ils ont pris en vue des achats futurs (p. ex., appareils électroménagers) des mesures de rendement énergétique pour la consommation de l'eau.

GESTION DU PARC AUTOMOBILE

Les ministères ont amélioré l'utilisation de carburants; ils ont économisé l'énergie et réduit les émissions; ils ont encouragé les véhicules à utilisation ministérielle; ils ont amélioré l'entretien régulier; ils ont réduit les stocks et de toutes les huiles utilisées.

ACHATS

Les ministères ont amélioré leurs contrats de service; ils ont encouragé l'achat de produits chimiques nocifs (produits nettoyants, peintures à base d'huile).

FORMATION ET SENSIBILISATION

Les ministères ont encouragé l'usage des méthodes et sensibilisation; ils ont encouragé la conservation de l'eau et d'économies d'énergie; ils ont encouragé la prise de décisions d'achats; ils ont encouragé les employés à l'optimisation de la prévention de la pollution dans leurs activités.

MESURES CORRECTRICES

Les ministères ont encouragé des CFC et des halons et substitution; ils ont encouragé la réduction des BPC; ils ont encouragé le recyclage du matériel contenant des BPC et entreposage; ils ont encouragé l'achat de matériel exempt de BPC; ils ont encouragé l'achat de carburant conformes aux nouvelles normes; ils ont encouragé le recyclage pour prévenir les fuites.

Des exemples de mesures de prévention de la pollution et d'autres mesures de protection de l'environnement prises en 1999-2000 pour « écologiser » les ministères et organismes fédéraux sont donnés ci-dessous.

MESURES PRISES :

Santé Canada a mis en œuvre son programme « Non aux déchets » dans neuf édifices de la Région de la capitale nationale. Des vérifications des déchets solides ont été effectuées dans divers bureaux de Transports Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a continué d'aider ses locataires à réduire leurs déchets.

MESURES PRISES :

Le Centre de recherches de Lethbridge (Alberta) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada a modernisé son système d'irrigation. La troisième étape du projet a permis de réduire la consommation de plus de 100 millions de litres d'eau pendant toute l'étape et devrait entraîner une réduction de la consommation de l'ordre de 100 millions de litres d'eau par année. Le Ministère a aussi pris des mesures de réduction de la consommation d'énergie dans ses installations de recherche de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse et des mesures de conservation de l'eau à son Centre de recherches d'Ottawa.

MESURES PRISES :

Affaires indiennes et du Nord Canada a réduit son parc de huit véhicules et a réussi à abaisser ses émissions de dioxyde de carbone de 3 %. De même, Citoyenneté et Immigration Canada a étudié certaines mesures d'optimisation de son parc automobile en examinant les possibilités d'application de solutions de remplacement en ce qui concerne le transport régional.

MESURES PRISES :

Le personnel chargé des achats à un des laboratoires de Santé Canada, à Winnipeg, a commencé à acheter et à utiliser des cartouches recyclées pour les imprimantes et les télécopieurs.

MESURES PRISES :

Des présentations sur les dispositions de la LCPE 1999 concernant la planification de la prévention de la pollution ont été données au personnel d'Environnement Canada, dans tout le pays. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a dispensé une formation comparable sur la prévention de la pollution.

MESURES PRISES :

A la fin de l'année, 72 % des installations de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) étaient déclarées exemptes de BPC. TPSGC a réussi à respecter son objectif de réduction des pertes de frigorigènes de 4 % par année, avec des pertes de seulement 1 % par année.

de l'énergie ont été entrepris dans 171 installations de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), représentant 60 % de l'ensemble des installations, en superficie. Sur le plan

cumulatif, la consommation d'énergie dans les installations de TPSGC appartenant à la Couronne a pu être réduite d'environ 20 % comparativement aux niveaux de référence de 1990. Des mesures de

Section 2 : Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral (suite)

RECONNAISSANCE DE LA RÉDUCTION DES HALONS

La Défense nationale a adopté une démarche préventive pour la gestion des halons utilisés dans les systèmes d'extinction des incendies des bâtiments. À la suite de cette initiative, la Défense nationale a reçu le prix de 1999 de la US Environmental Protection Agency (EPA) pour la protection de la couche d'ozone stratosphérique, lequel lui a été accordé pour les progrès réalisés sur le plan de la récupération, de la réutilisation et du recyclage des halons.

QU'EST-CE QU'UN ACHAT ÉCOLOGIQUE?

Un achat écologique consiste à acheter des produits et des services qui atténuent les répercussions sur l'environnement. En tant que principal acheteur et gestionnaire de biens au pays, le Gouvernement du Canada joue un rôle important dans l'évolution du dossier des achats écologiques. Par exemple, le ministère des Ressources naturelles du Canada s'est engagé à acheter l'équivalent de 10 000 mégawatts-heures d'énergie verte en Alberta, sur une période de dix ans, à compter de janvier 1998. En 1998 et 1999, une réduction de 18 000 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre a été réalisée.

conservation de l'eau, y compris les projets de l'IBF, avaient été mises en application dans 147 installations de TPSGC appartenant à la Couronne à la fin de mars 2000, par rapport à 128 en mars 1999.

La Défense nationale a réduit sa consommation d'eau de 65 % depuis 1989-1990. Ces réductions sont le fruit de la modernisation et de la rénovation des installations existantes et de la conception de nouvelles installations. De plus, la consommation d'énergie a diminué de 25 % depuis 1989-1990 grâce à l'adoption de meilleures pratiques de consommation d'énergie et la conclusion de marchés de services éconergétiques.

Santé Canada a fait preuve d'initiative en adoptant des sources d'énergie de remplacement dans ses installations. Une thermopompe puisant l'énergie dans le sol a été installée au Centre de santé de Tyendinaga et devrait permettre d'économiser 1 000 \$ par année en électricité. De plus, la planification de l'installation d'un système géothermique a été entreprise au Centre de santé de Gane Yohs, où le système devrait favoriser des économies de 10 000 \$ par année en frais d'énergie, en plus de 10 000 \$ par année en frais d'entretien. La Société canadienne de l'énergie du sol, Ressources naturelles Canada et les First Nation Technical Services ont participé à la mise en œuvre de ces initiatives avec Santé Canada.

Au bureau de Dartmouth d'Environnement Canada, toutes les fenêtres des côtés sud et ouest des bâtiments ont été remplacées par du verre teinté à haut rendement énergétique. Le projet devrait réduire les besoins de chauffage et de climatisation ainsi que la consommation d'énergie de 18 %.

La gestion des opérations et des installations

La Défense nationale, dans le cadre de son processus d'évaluation environnementale, examine régulièrement les répercussions possibles de ses activités et de ses projets sur l'environnement dès le stade de la planification. La détermination des répercussions environnementales permet de choisir les techniques de prévention de la pollution appropriées ou d'atténuer les répercussions avant la mise en œuvre du projet.

Pour prévenir les déversements de matières dangereuses, la Défense nationale a amélioré son outil de signalement des déversements

sur le Web « SpillNet ». Cet outil permet au Ministère de surveiller les tendances et de définir et d'éliminer les conditions qui contribuent aux déversements.



La Défense nationale a un outil de signalement des déversements sur le Web qui permet de surveiller les tendances, et de définir et d'éliminer les conditions qui contribuent aux déversements.

Des bioindicateurs ont été utilisés par la Région du Québec d'Environnement Canada afin de déterminer les sources de polluants atmosphériques. Les bioindicateurs ont un avantage par rapport aux mécanismes classiques, celui d'absorber la pollution atmosphérique sur une plus longue période, ce qui signifie que seulement 30 échantillons ont dû être analysés par rapport à 364 avec les mécanismes classiques. Par conséquent, l'analyse a nécessité de plus petites quantités de produits chimiques et de matières et moins d'énergie par suite de la réduction des déplacements.

Pêches et Océans Canada a approuvé pour ses activités une politique environnementale et un cadre de gestion de l'environnement pour l'ensemble du Ministère. Celui-ci a terminé une étude de base de 13 aspects environnementaux pour 117 bateaux de la Garde côtière. Cette information a servi de fondement au choix d'objectifs pour l'ensemble de la flotte et pour le système de gestion environnementale du Ministère. Elle a aussi constitué la base de la mesure annuelle du rendement environnemental.

Environnement Canada préside un comité qui préconise la prévention de la pollution, des stimulants économiques et des mesures d'application comme moyens d'améliorer les installations de construction et de réparation navales dans la Région du Canada atlantique. À la suite de poursuites de certains chantiers navals, on a constaté un intérêt accru pour l'adoption de solutions de prévention de la pollution dans tous les chantiers navals du Canada atlantique. Par ailleurs, les autorités fonctionnelles exigent maintenant que les revêtements appliqués aux navires des Forces canadiennes émettent moins de composés organiques volatils.

Section 2 : Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral (suite)

Environnement Canada, en collaboration avec le Service correctionnel du Canada, a désigné l'établissement de Warkworth, à Campbellford (Ontario), comme lieu de démonstration de la prévention de la pollution. L'objectif de cette initiative est de montrer que les principes de prévention de la pollution peuvent être intégrés sans difficulté aux activités quotidiennes de l'établissement. Six projets ont été mis en œuvre et sont présentement sous surveillance. Les résultats de ces projets seront communiqués aux autres établissements correctionnels.

La gestion du parc automobile

Le programme de gestion du parc automobile de Ressources naturelles Canada a permis de réaliser une réduction de 38 % de l'ensemble du parc depuis avril 1995. La taille du parc est passée à 268 véhicules, alors qu'elle était à l'origine de 700. Le nombre de véhicules pouvant utiliser des carburants de remplacement se chiffre maintenant à 89.

Transports Canada a aidé à réduire les dégagements de gaz nocifs en achetant 22 véhicules à carburant de remplacement pour le parc automobile du Ministère. Cet achat hausse le pourcentage de véhicules de son parc alimentés au moyen de carburants de remplacement à plus de 10 %, soit le double de l'année précédente. Agriculture et Agroalimentaire Canada, Santé Canada et le Service météorologique du Canada ont fait des achats semblables en 1999-2000.

La Région du Québec d'Environnement Canada a encouragé les employés à utiliser ses véhicules électriques pour les déplacements de moins de 60 km dans le cadre de leurs fonctions. Les véhicules ont parcouru plus de 3 800 km. Cette utilisation dans le contexte urbain a aidé à réduire les émissions de polluants atmosphériques.

La formation et la sensibilisation

Le Programme de formation environnementale de l'Atlantique des Forces maritimes de la Défense nationale a dispensé une formation aux agents environnementaux de l'unité dans le cadre de conférences sur des sujets spécialisés et une formation générale à la sensibilisation à l'environnement. De même, une formation a été offerte aux équipes de contrôle au sol de la base des Forces canadiennes de Trenton, au sujet des pratiques de gestion

exemplaires pour l'utilisation plus efficace du glycol pour les activités de dégivrage des avions. La formation a permis de réduire de 30 % la quantité d'agent dégivrant utilisée. Afin de promouvoir d'autres projets de prévention de la pollution à la base des Forces canadiennes de Trenton, un film vidéo sur la prévention de la pollution a été produit par Environnement Canada en partenariat avec la Défense nationale.

La Région du Pacifique et du Yukon d'Environnement Canada a cherché à accroître la mesure dans laquelle les programmes de protection de l'environnement favorisent la prévention par opposition à la gestion des déchets et à la lutte contre la pollution classiques. Les efforts comprenaient des séances et des réunions d'information avec différents membres du personnel du programme. Les membres du personnel qui ont assisté aux séances d'information ont fait l'objet d'un sondage avant et après, afin de mesurer leur capacité de reconnaître les solutions de prévention de la pollution et les mesures non préventives. La comparaison des résultats avant et après le sondage a montré une amélioration des notes moyennes de 51 % à 65 %.

Parcs Canada a élaboré une directive sur la lutte intégrée contre les ravageurs qui fournit des conseils sur la gestion et la réduction de l'utilisation des pesticides dans les installations ou sur les terres que possède, administre ou loue Parcs Canada. Celui-ci a l'intention d'éliminer complètement l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques dans toutes ses installations.

Poursuivant ses efforts en vue d'aider l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Environnement Canada a donné à l'Agence un appui technique pour son programme de formation en développement durable. Plus d'une centaine de membres du personnel ont bénéficié de la formation dans toute la région. Environnement Canada a aussi contribué à la préparation d'un guide sur l'intégration de la planification environnementale et des pratiques éco-efficaces aux plans d'affaires présentés par les requérants qui demandent une aide financière à l'Agence.



Photo: R.J. Durand

Par le biais de plusieurs programmes et initiatives, les employés du gouvernement fédéral sont encouragés à utiliser des moyens de transport plus écologiques.

Les changements de comportement

Dans le cadre du programme Éconavette, Transports Canada a installé des douches et des supports à bicyclette à son administration centrale d'Ottawa. Par la suite, les employés du Ministère ont été encouragés à utiliser des moyens de transport actifs, comme la bicyclette ou la marche, pour se rendre au travail. Les deux prochaines étapes du programme seront axées sur l'accroissement de l'utilisation du covoiturage, des transports en commun et du télétravail.

Transports Canada, Environnement Canada, Santé Canada et d'autres ministères fédéraux ont participé au premier Défi transport national. Cet événement encourage les employés à choisir d'autres moyens de transport pour se rendre au travail et en revenir pendant une semaine. Les employés du gouvernement fédéral ont participé aux différents Défis transport locaux en utilisant les transports en commun, le covoiturage, la bicyclette, le patin à roues alignées, la marche ou le télétravail. L'objectif du projet à long terme est d'accroître le nombre de travailleurs qui se privent de leur voiture pour se rendre au travail en réduisant les attitudes négatives et les obstacles.

Pour diminuer l'utilisation de l'automobile, les employés de toutes les divisions de la Direction des affaires ministérielles de la Région du Québec d'Environnement Canada ont été encouragés à prendre les transports en commun. Avant d'acheter des billets de train ou d'autobus, de nombreux employés ont vérifié si des employés d'autres services se rendaient au même endroit afin de voyager ensemble.

PROGRÈS EN MATIÈRE DE
PRÉVENTION DE LA POLLUTION
1 9 9 9 - 2 0 0 0

Progrès réalisés avec d'autres gouvernements

Tous les niveaux d'administration publique au Canada travaillent en étroite collaboration afin de s'assurer que la protection de l'environnement est une priorité continue.

Les partenaires nationaux

Dans le cadre du mandat du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME), les organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux établissent des normes pancanadiennes pour les substances d'intérêt prioritaire, dont le mercure, les dioxines et les furannes, l'ozone et les particules, les hydrocarbures pétroliers et le benzène. La prévention de la pollution est le principe directeur de la mise en application de ces normes. Chaque norme comprend des objectifs numériques et des échéances. Les secteurs de compétence doivent préparer des plans d'action leur permettant de respecter chacune des normes. En novembre 1999, des normes pancanadiennes pour les fines particules, l'ozone troposphérique, le benzène (phase 1) et le mercure produit par l'incinération et les fonderies de métaux ont été présentées aux ministres. Entre l'automne 1999 et le printemps 2000, les ministres ont demandé l'autorisation de signer officiellement ces accords.

Les partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux

Au lancement de l'Initiative de l'écosystème du bassin géorgien sur la côte ouest, en 1998, les ministères fédéral et provincial de l'Environnement ont fixé des objectifs pour les plans d'action, visant à assainir l'air et l'eau ainsi qu'à conserver et à protéger les espèces et leur habitat. En janvier 2000, Environnement Canada et la US Environmental Protection Agency ont signé une Déclaration conjointe de coopération pour l'écosystème du bassin géorgien et de Puget Sound. Les enjeux d'intérêt commun comprennent la qualité de l'air, la pollution ponctuelle et diffuse des eaux de surface et la réduction des produits chimiques toxiques. Actuellement, les partenaires de l'Initiative du bassin géorgien travaillent en coopération à établir des indicateurs qui permettront de mesurer les progrès vers la durabilité dans la région.

PRIX DU CCME POUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION DE 1999

Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) accorde une reconnaissance nationale aux organisations qui font preuve d'innovation ou de leadership dans le domaine de la prévention de la pollution. Les prix du CCME pour la prévention de la pollution de 1999 ont été remis aux gagnants suivants :

Compagnie de Vancouver, en Colombie-Britannique, pour avoir mis en marché une technologie d'injection directe sous forte pression, qui permet aux moteurs diesel de fonctionner plus proprement. La technologie réduit les émissions de suie, d'oxydes d'azote et de gaz à effet de serre des moteurs diesel en service.

Compagnie Inc. de St. Thomas, en Ontario, pour la mise au point de nouveaux procédés de soudure sans composés organiques volatils (COV), substances qui contribuent à la pollution de l'air.

Compagnie IBM Graphics, d'Owen Sound, en Ontario, pour ses initiatives de réduction de la consommation d'énergie. Son système de récupération d'énergie a permis de réduire l'utilisation d'énergie de 10 %. L'entreprise a aussi diminué ses émissions de COV et cessé d'émettre des polluants toxiques tout en augmentant sa production de plus de 72 % au cours des dernières années.

Compagnie des piles domestiques et la Rechargeable Battery Recycling Corporation, pour avoir réduit le mercure dans la fabrication des piles, et le lancement d'une campagne nationale pour réduire la consommation de piles. Ces efforts ont réduit la quantité de mercure de ces piles dans le flux des déchets solides du Canada de quatre tonnes en 1991 à des quantités négligeables.

Pour en savoir plus sur le CCME et ses prix, consultez le site Web du CCME à www.come.ca.



Section 2 : Progrès réalisés avec d'autres gouvernements (suite)

Parcs Canada a soutenu activement le plan de gestion communautaire de l'énergie de la ville de Banff. Le plan contenait de l'information à propos de la consommation d'énergie et a aidé les décideurs à choisir les programmes et les politiques les mieux appropriés à la réduction de la consommation et des dépenses en matière d'énergie. La mise en œuvre du plan entraînera une diminution de 7 % des dépenses d'énergie des ménages et une réduction, par personne, des émissions de dioxyde de carbone de 20 % par rapport aux niveaux de 1998, d'ici 2010. Parcs Canada, la Fédération canadienne des municipalités et Ressources naturelles Canada ont financé ce projet.

Environnement Canada participe, avec la ville de Surrey, en Colombie-Britannique, à un projet pilote visant à réduire la pollution créée par l'aménagement des zones d'habitation. Environnement Canada et de nombreux participants fédéraux et provinciaux font partie du comité consultatif du projet. La phase I, qui consiste à élaborer un plan d'aménagement des quartiers, est maintenant terminée. L'aménagement proposé réduira la pollution grâce à la construction efficace des rues sur le plan des ressources et de l'énergie, prévoyant l'emplacement des services commerciaux et des transports en commun à cinq ou six minutes de marche. Il est possible de consulter le projet sur Internet à l'adresse suivante : www.sustainable.communities.agsci.ubc.ca/projects/Headwaters.html (anglais seulement).

L'Accord Canada-Ontario sur l'écosystème du bassin des Grands Lacs (ACO) coordonne les mesures fédérales et provinciales en réponse aux engagements du Canada en vertu de l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. En vertu de l'ACO, le Programme Grands Lacs 2000 a apporté des améliorations importantes à l'écosystème du bassin des Grands Lacs grâce aux efforts coopératifs de sept ministères fédéraux et de quatre ministères provinciaux. Dans l'ensemble, une réduction de 71 % de l'utilisation, de la production ou du rejet de substances de la voie 1 (benzo[a]pyrène, hexachlorobenzène, plomb alkylé, mercure, octachlorostyrène,

dioxines et furannes) a pu être réalisée. Le Canada et l'Ontario maintiennent leur engagement vis-à-vis du rétablissement, de la protection et de la conservation de l'écosystème du bassin des Grands Lacs et continueront de travailler de concert avec les intervenants du bassin.

Dans le cadre du Programme Transports Halifax (TRAX), des moyens de transport différents ont été encouragés et mis en œuvre dans la municipalité régionale de Halifax. Le but du programme est de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les véhicules à un seul occupant. Le programme de réduction des déplacements de ce projet a été mis en œuvre en collaboration avec trois organismes, dont Environnement Canada. Le site Web de TRAX (www.trax.ns.ca – anglais seulement) comprend un formulaire de participation pour le covoiturage.

Dans le cadre de l'examen national continu des rejets d'eaux usées, un atelier sur les eaux usées a été organisé, à l'intention des collectivités côtières, sous les auspices du Bluenose Atlantic Coastal Action Program, avec l'aide d'Environnement Canada, en octobre 1999. Plus de 150 participants, y compris des gestionnaires municipaux, des groupes d'intérêts de 17 localités du Canada atlantique et des représentants de ministères fédéraux et provinciaux, se sont réunis à Lunenburg (Nouvelle-Écosse). Lunenburg est un site du patrimoine mondial des Nations Unies (UNESCO), mais ne traite pas ses eaux usées. Les entretiens ont porté sur la meilleure façon de gérer les rejets d'eaux usées, par des mesures comme la réduction à la source et les stimulants économiques.

Les mesures pour contrer les changements climatiques

Sous la direction du Secrétariat national des changements climatiques, le Canada a poursuivi ses efforts en vue de respecter les engagements pris dans le cadre du Protocole de Kyoto sur les changements climatiques. En mars 2000, 17 rapports étaient terminés, décrivant les efforts de 16 tables de concertation. Ces rapports, et les recommandations qu'ils contiennent, seront pris en compte au moment de la

formulation d'une stratégie nationale sur les changements climatiques. La stratégie sera basée sur cinq domaines prioritaires : améliorer la sensibilisation et la compréhension; promouvoir la mise au point des technologies et l'innovation technologique; investir dans les connaissances / établir les fondements; diriger par l'exemple; et encourager la prise de mesures par tous les Canadiens dans tous les secteurs de l'économie.



Le CCME accorde annuellement une reconnaissance nationale aux entreprises et aux organisations qui font preuve d'innovation ou de leadership dans le domaine de la prévention de la pollution.

Les municipalités sont d'importants partenaires dans leurs tentatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air et de l'eau. Le Gouvernement du Canada fournit aux municipalités 125 millions de dollars pour ces efforts pendant la période de 1999 à 2003, au moyen de deux fonds. Le Fonds d'habilitation municipal vert est un fonds quinquennal qui fournit des subventions pour le partage des coûts des vérifications de l'efficacité énergétique et des études de faisabilité de projets conçus afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer la qualité de l'air et de l'eau et d'encourager l'utilisation durable des ressources renouvelables et non renouvelables. Le Fonds d'investissement municipal vert offre des prêts pour permettre aux bénéficiaires de réaliser des projets de réduction de la consommation d'énergie, comme la modernisation des bâtiments et des systèmes de transport en commun.

Progrès réalisés avec le secteur privé

Grâce à des partenariats avec des entreprises et des associations du secteur privé, les ministères fédéraux mobilisent les forces de la concurrence, de l'innovation et de l'entrepreneuriat pour prévenir la pollution

INFORMATION UTILE SUR L'ENVIRONNEMENT S'ADRESSANT AUX ENTREPRISES

Visitez le Bureau de la performance environnementale des entreprises canadiennes, un guichet unique d'information et de services à l'intention des petites et moyennes entreprises canadiennes visant à leur permettre d'améliorer leur rendement environnemental, à

<http://virtualoffice.ic.gc.ca/bepo>.

Ce site a été conçu conjointement par Industrie Canada et Environnement Canada pour améliorer le rendement environnemental des petites et moyennes entreprises.

La prévention de la pollution industrielle

Le programme Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET) est une initiative de prévention et de réduction de la pollution à laquelle participent plusieurs intervenants comme l'industrie, les organismes de santé et les associations professionnelles, ainsi que les administrations publiques de tout le Canada. ARET vise, à l'aide de mesures volontaires, la quasi-élimination de 30 substances toxiques, persistantes et bioaccumulables et des réductions importantes des émissions de 87 autres substances toxiques. Dans le rapport d'ARET, intitulé *Leaders environnementaux 3*, 169 entreprises ont déclaré des diminutions de 67 % (26 360 tonnes) par rapport aux données de base de 1998. Dans l'ensemble, 43 % des 169 entreprises ont déclaré avoir atteint leurs objectifs pour 2000.

Environnement Canada, le ministère de l'Environnement du Québec et de nombreux partenaires ont poursuivi leurs efforts dans le cadre de la phase III du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000. Les activités de la phase III favoriseront l'application de bonnes pratiques de gestion de l'environnement, par des actions volontaires et la mise en œuvre d'initiatives de prévention de la pollution conçues pour réduire l'utilisation de 18 substances toxiques. La composante industrielle et urbaine du plan vise 60 usines dans trois secteurs industriels : les produits chimiques, la métallurgie et le traitement des métaux. Actuellement, aux premiers stades de la phase III, trois usines représentant les trois secteurs cibles ont accepté de mettre en œuvre des projets pilotes pour évaluer et perfectionner les mécanismes du programme. Les études, les rapports et les fiches d'information au sujet du plan et de ses résultats sont maintenant accessibles sur le site Internet du programme à l'adresse : <http://www.slv2000.qc.ec.gc.ca>.

Le Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC) définit ses objectifs cibles pour l'efficacité énergétique. Ressources naturelles Canada a collaboré avec 23 groupes de travail du secteur volontaire du PEEIC afin de déterminer le potentiel d'amélioration énergétique, de définir un moyen de rapporter et de suivre les progrès et de créer des plans d'action en vue d'atteindre des

objectifs. Lorsque les groupes de travail du PEEIC auront rédigé leurs objectifs et leurs plans d'action, l'initiative des Innovateurs énergétiques industriels fournira un moyen de concrétiser les engagements des entreprises. En octobre 1999, 249 entreprises industrielles avaient été recrutées comme Innovateurs énergétiques industriels.

Les initiatives sectorielles

L'agriculture et l'alimentation

Avec l'aide de trois usines locales de transformation du poisson et du Programme d'assainissement du littoral atlantique / Humber Arm Environmental Association de Corner Brook (Terre-Neuve), Environnement Canada a mis au point et distribué un guide de prévention de la pollution aux usines de transformation du poisson. Le guide contient des méthodes de réduction des déchets, de la consommation d'eau et d'énergie, ainsi que d'autres moyens d'utiliser les déchets de poissons. Il inclut aussi des exemples de réussite montrant comment divers transformateurs de poissons sont parvenus à réduire leurs répercussions sur l'environnement.

La Région de l'Atlantique d'Environnement Canada a élaboré des lignes directrices de prévention de la pollution pour l'évaluation environnementale des activités aquacoles. Les lignes directrices définissent les meilleures pratiques de gestion et les principes de prévention de la pollution pour la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien des installations aquacoles. Les lignes directrices finales seront distribuées à l'échelle nationale à Environnement Canada et dans d'autres ministères fédéraux, ainsi qu'à des promoteurs de l'industrie.

Le groupe de travail sur l'aquaculture durable en Ontario comprend des membres d'Environnement Canada, du gouvernement provincial, des pisciculteurs, des représentants de l'association d'aquaculture de l'Ontario et des scientifiques du centre d'aquaculture de l'Université de Guelph. Les principales tâches du groupe de travail sont d'évaluer et d'élaborer des méthodes vérifiables pour maintenir une qualité de l'eau acceptable et un habitat approprié pour le poisson aux environs des activités aquacoles et de faire des recommandations pour une industrie de

Section 2 : Progrès réalisés avec le secteur privé (suite)

l'aquaculture durable sur le plan environnemental en Ontario. Les efforts déployés jusqu'à maintenant ont porté sur les activités d'élevage en cage, y compris l'établissement d'une moule moins polluante pour la truite arc-en-ciel d'élevage et les essais de systèmes de collecte des déchets de poissons.



Dans le cadre d'un programme de gestion du fumier respectueux de l'environnement, Environnement Canada et les agriculteurs de l'Ontario travaillent conjointement à la réduction des versements de fumier.

Suivant les instructions et les conseils techniques d'Environnement Canada, le projet de prévention de la pollution causée par le fumier de bétail a fourni des solutions et des conseils aux agriculteurs de l'Ontario pour la gestion responsable du fumier sur le plan de l'environnement. Grâce aux efforts d'un groupe de travail du gouvernement et de l'industrie, une brochure a été publiée expliquant les avantages des zones tampons en bordure des cours d'eau. Le groupe a établi un plan d'intervention d'urgence en cas de déversement reproduit sur un décalque qui contient les grandes lignes du plan d'urgence à l'intention des agriculteurs, en cas de déversement de lisier. Le groupe de travail a aussi terminé un énoncé de principe sur les solutions aux problèmes entourant l'utilisation d'épandeurs de lisier à large spectre. Les épandeurs étaient en cause dans 40 % des déversements de lisier qui se sont produits en Ontario au cours des douze dernières années.

L'industrie de l'automobile

Le Projet de prévention de la pollution dans le secteur de la fabrication automobile canadien est un partenariat entre les Sociétés membres (Ford, General Motors et DaimlerChrysler), Environnement Canada et le ministère de l'Environnement de l'Ontario. Le but du projet est de favoriser une réduction vérifiable de produits toxiques persistants, ainsi que d'autres contaminants de l'environnement préoccupants utilisés, produits ou rejetés par les sociétés membres de l'Association canadienne des constructeurs d'automobiles. Six rapports d'étape ont été

produits détaillant les progrès réalisés par 28 installations participantes, incluant 114 études de cas. En 1999-2000, on a établi que le projet avait permis de réduire ou d'éliminer jusqu'à 6 759 tonnes de produits toxiques désignés et plus de 332 000 tonnes d'autres substances préoccupantes depuis le début du projet. Trois ateliers à l'intention des fournisseurs ont été organisés pour promouvoir la prévention de la pollution chez les fournisseurs de pièces d'automobile.

Le projet de partenariat pour la prévention de la pollution de la Division du Manitoba de l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Canada aide le secteur du débosselage et des réparations de carrosseries d'automobile à réduire son utilisation de produits toxiques et à abaisser le niveau de composés organiques volatils rejetés. L'Alliance, Environnement Canada et l'organisme de conservation du Manitoba travaillent ensemble au soutien de ce projet. L'Ontario Autobody Profitability Manual/Workbook a été révisé de façon à tenir compte des activités du secteur du Manitoba et a été utilisé par les 85 entreprises membres qui ont assisté à l'atelier et à la foire commerciale sur la rentabilité de la réparation de carrosseries d'automobile au Manitoba.

Les produits chimiques

Les principaux éléments d'un protocole d'entente ont été négociés par l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques (ACFPC), les provinces de l'Ontario et de l'Alberta et les ministères fédéraux de l'Environnement, de l'Industrie et de la Santé. L'objectif du nouveau protocole est de prévenir et de réduire les rejets de substances chimiques en vertu du programme Gestion responsable^{MD} de l'ACFPC. On s'attend à réaliser, pendant la durée du protocole (jusqu'en 2002), des réductions des émissions de composés organiques volatils d'environ 58 % par rapport au niveau de référence de 1992 et de 25 % par rapport au niveau de référence de 1997, grâce à la prévention de la pollution à l'échelle nationale.

La construction

Ressources naturelles Canada et Environnement Canada, en partenariat avec le District régional du Grand Vancouver, Industrie Canada et d'autres partenaires,

ont encouragé l'utilisation de béton « écologique » pour les grands projets de construction de Vancouver. Grâce à ce béton, au moins 40 % du ciment Portland antérieurement utilisé est remplacé par des cendres volantes. En effet, les cendres volantes sont des sous-produits des centrales au charbon habituellement destinés à la décharge. Non seulement cette utilisation permet de récupérer les cendres volantes, mais en outre, le remplacement d'une tonne de ciment par une tonne de cendres volantes réduit les émissions industrielles de dioxyde de carbone d'environ une tonne.

Le 31 mars 2000, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a intégré les exigences de réduction des déchets de construction, de rénovation et de démolition à ses normes de projets. Au cours de l'année 1999-2000, des mesures de réduction des déchets ont été mises en œuvre dans le cadre d'au moins quatre projets. Le Ministère, en collaboration avec l'Association canadienne de la construction, a aussi établi et diffusé des pratiques exemplaires à l'intention de l'industrie de la construction pour la gestion des déchets solides.

L'Office national de l'énergie, Transports Canada, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada et les organismes provinciaux de l'environnement ont collaboré à l'élaboration et à l'application de normes plus sévères pour la conception et la construction des pipelines, des routes et d'autres activités susceptibles de perturber les matières acidogènes naturellement présentes dans l'environnement. Maritimes and Northeast Pipeline a construit un gazoduc de plus de 1 400 km au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse qui respecte les normes sévères de conception et de construction. Cette méthode a permis d'éviter les lixiviats acides et le rejet connexe de métaux en concentrations toxiques dans les sols. On s'attend à ce que ces normes soient utilisées également pour les systèmes de distribution.

Le programme ÉnerGuide pour les maisons, élaboré par Ressources naturelles Canada, est un service qui fournit aux consommateurs des conseils de sources différentes sur la consommation d'énergie d'une maison et les

Section 2 : Progrès réalisés avec le secteur privé (suite)

LES SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Pour connaître la capacité de prévention de la pollution des meilleures entreprises de service et de technologie du Canada, visitez Solutions environnementales canadiennes (SEC), à strategis.ic.gc.ca/SEC. Conçu par Industrie Canada, SEC traite des problèmes environnementaux liés à l'eau, à l'air, au sol, à l'énergie, ainsi que des travaux de recherche et développement. C'est un lien direct vers les solutions et les entreprises canadiennes qui peuvent les fournir. SEC est efficace parce qu'il est exhaustif – il décrit environ 2 000 problèmes et solutions dans le domaine de l'environnement, ainsi que plus de 850 sociétés qui fournissent ces solutions!

points de perte. En octobre 1999, un total de 7 700 maisons avaient été évaluées au Canada. L'application des améliorations recommandées aux habitations produit des économies d'énergie de 23 % en moyenne, tandis que la réduction moyenne des émissions de dioxyde de carbone est de 4,3 tonnes par maison par année. Ce programme a gagné en visibilité grâce aux efforts de promotion des principaux partenaires de l'industrie de la rénovation et d'autres groupes comme les établissements financiers. Ainsi, la Yukon Housing Corporation utilise actuellement ce programme pour évaluer les habitations avant de fournir des « hypothèques vertes », qui sont assorties d'un taux d'intérêt inférieur au taux de base.

Le nettoyage à sec

Environnement Canada a financé l'établissement d'une infrastructure visant à fournir une trousse de formation en matière d'environnement aux nettoyeurs à sec de la Colombie-Britannique. Un programme obligatoire de formation et de reconnaissance professionnelle dirigé par l'industrie a été recommandé pour assurer un niveau élevé de conformité à des normes uniformes, tout en fournissant des avantages intégrés aux nettoyeurs à sec. L'établissement de cette infrastructure se poursuivra en 2000-2001. Ces mesures font partie d'une initiative plus large d'Environnement Canada visant à réduire l'utilisation du perchloroéthylène pour le nettoyage à sec de 5 500 tonnes (estimation de 1994) à 1 600 tonnes par année.

Le projet de démonstration de nettoyage par voie humide d'Environnement Canada a recours à une technologie japonaise afin de diminuer l'usage de détergents pour le nettoyage par voie humide. Traditionnellement, cette technique servait à remplacer le nettoyage à sec, qui emploie le perchloroéthylène toxique. Pourtant, elle produit une autre sorte de problème de pollution – les détergents sont une source de phénol et de demande biologique en oxygène. L'objectif du projet est de réduire l'utilisation des détergents de 40 % dans les installations de démonstration de *Our Cleaners*, à Barrie (Ontario). Ce projet produira des réductions de consommation d'eau et d'énergie tout en augmentant le volume de vêtements nettoyés.

Les soins de santé

Un programme d'écologisation (*Operation Green: An Instrument for Change*) a été entrepris dans le cadre d'un projet conjoint réalisé par le Programme d'assainissement du littoral atlantique (Cap-Breton), Environnement Canada et le Cape

Breton Regional Hospital. Le projet comprenait un certain nombre d'initiatives visant à réduire les répercussions des activités de l'hôpital. Au nombre des résultats, on constate une réduction de 10 % de la consommation d'énergie, une réduction de 15 % des déchets liquides et une réduction de 6 % des émissions atmosphériques.



Pêches et Océans Canada élaborera des plans de gestion environnementale pour tous les ports pour petits bateaux d'ici 2002.

Les marinas et les ports

Pêches et Océans Canada se penche sur les répercussions environnementales des activités dans les ports où la pêche est pratiquée. En 1999-2000, le Ministère a élaboré et mis en œuvre des plans de gestion environnementale pour 347 des 559 ports pour petits bateaux – une hausse de 18 % par rapport à l'exercice précédent. L'objectif du Ministère est de mettre en place des plans pour tous les ports pour petits bateaux d'ici 2002.

L'industrie du traitement de surface des métaux

Le projet de prévention de la pollution de l'industrie du traitement de surface des métaux de l'Ontario est un partenariat entre l'industrie du traitement de surface des métaux, ses associations et les gouvernements fédéral et provincial. Le projet favorise l'élaboration et la mise en œuvre de plans de prévention de la pollution pour des installations particulières par les sociétés membres de la Canadian Association of Metal Finishers et de l'American Electroplaters and Surface Finishers Society. Le sixième rapport d'étape du groupe de travail a été publié en septembre 1999; il faisait état des progrès réalisés concernant l'utilisation des substances et la réduction des déchets. Vingt-six entreprises de traitement de surface des métaux ont participé au projet qui compte 32 études de cas documentées, soit quatre de plus que pour l'exercice précédent. Le projet a permis de réduire et d'éliminer l'utilisation de près de 2,58 millions de kilogrammes de polluants et la consommation de plus de 75 millions de litres d'eau par année, pour une économie totale de 750 000 \$ au cours de l'année. Quatre-vingt-quatorze employés de 35 organisations ont terminé leur formation en planification de la prévention de la pollution.



Section 2 : Progrès réalisés avec le secteur privé (suite)

Grâce au projet de partenariat pour la prévention de la pollution de la Division du Manitoba de l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Canada, une série de projets pilotes et de cours de formation ont été entrepris dans le secteur du traitement de surface des métaux du Manitoba. Environnement Canada est membre du groupe de travail sur le traitement de surface des métaux (coprésidé par Bristol Aerospace et Standard Aero). En 1999-2000, trois vérifications de la prévention de la pollution ont été entreprises et six cours de formation en gestion des produits chimiques ont été dispensés aux installations membres. Ce projet aidera les finisseurs de traitement de surface des métaux à réduire leur usage de substances toxiques et d'autres substances préoccupantes et à améliorer leur rendement environnemental global.

Photo: Lowe-Martin Company Inc.



L'industrie de l'imprimerie s'est associée à des organismes fédéraux afin d'élaborer, par le biais d'initiatives régionales, des programmes sectoriels de gestion de l'environnement basés sur les principes de prévention de la pollution.

L'exploitation minière

Ressources naturelles Canada a travaillé avec l'industrie dans le cadre du Programme de neutralisation des eaux d'exhaure dans l'environnement minier de 2000 (NEDEM 2000). Ce programme vise à mettre au point des technologies de prévention ou de réduction de l'exhaure acide au cours d'une période de trois ans se terminant en 2000. Une technologie en circuit fermé a été mise au point pour empêcher l'évacuation des eaux d'exhaure acide grâce à l'utilisation d'une combinaison de couches de sol naturel et de matières organiques qui servent de couverture sèche aux résidus miniers. Pour plus de renseignements, consultez : mend2000.nrcan.gc.ca.

Le Programme de stériles et de résidus miniers a permis à l'industrie minière du Canada d'acquérir des connaissances techniques et spécialisées en gestion des déchets miniers solides. Ressources naturelles Canada a transmis des connais-

sances techniques sur des possibilités de gestion à long terme des déchets miniers grâce à la mise au point de techniques de prévention des contaminants et de technologies d'élimination. Comme exemple de technique de prévention des contaminants, mentionnons l'utilisation de couvertures aqueuses pour le stockage et l'élimination des résidus miniers. La couverture aqueuse empêche la production d'acides et la mobilisation subséquente des métaux des résidus miniers.

Les moteurs récréatifs, utilitaires et hors route

Janvier 2000 a marqué la signature d'un protocole d'entente entre Environnement Canada et l'Association canadienne des manufacturiers de produits nautiques (ACMPN). Grâce à l'adoption de la nouvelle *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, le Gouvernement du Canada a maintenant le pouvoir de réglementer les émissions des moteurs hors route. Le protocole d'entente est un accord volontaire entre Environnement Canada, les fabricants de moteurs d'embarcations récréatives et l'ACMPN qui vise à accélérer l'adoption de moteurs plus propres au Canada.

L'accord touche les moteurs hors-bord et les moteurs d'embarcations personnelles. Les fabricants de moteurs se sont volontairement engagés à fournir des moteurs plus propres au Canada à compter de l'année modèle 2001.

L'industrie de l'imprimerie et du graphisme

L'industrie de l'imprimerie, à la grandeur du Canada, s'est associée à des organismes gouvernementaux, dont les bureaux régionaux d'Environnement Canada, afin d'élaborer des programmes sectoriels de gestion de l'environnement basés sur les principes de prévention de la pollution. Les activités dans tout le pays comprennent le projet d'imprimerie écologique dans l'Atlantique, *CleanPrint Ontario*, le *B.C. Printing Project*, le *Manitoba Green Printing Project* et une initiative de l'Association des arts graphiques du Québec. Certaines régions ont organisé des ateliers, tandis que d'autres ont rédigé des guides de systèmes de gestion de l'environnement sur les pratiques exemplaires. Les programmes aident les imprimeurs à réduire ou à éliminer les

déchets, à la source, par des mesures volontaires favorisant le respect de l'environnement, l'amélioration des activités, une réduction des déchets et des économies financières. En Ontario, les entreprises participantes ont réduit leurs émissions de substances toxiques et d'autres contaminants préoccupants de 661 tonnes. Pour plus de renseignements, consultez : www.cleanprint.org (en anglais seulement).

Le tourisme

Le projet d'éco-efficacité des terrains de golf est réalisé en partenariat entre GreenLinks Eco-Efficiency Services, Burnside Golf Services et Environnement Canada en vue de promouvoir la prévention de la pollution et d'autres initiatives de gestion de l'environnement sur 28 terrains de golf de l'Ontario. L'objectif est de réduire l'utilisation des produits chimiques et d'améliorer la qualité générale de l'environnement sur les terrains de golf. En outre, Environnement Canada a élaboré des lignes directrices définissant des pratiques exemplaires et des principes de prévention de la pollution pour la conception, l'aménagement, l'exploitation et l'entretien des terrains de golf.

Les transports

Grâce à une entente de financement, Environnement Canada a contribué à définir les priorités de prévention de la pollution pour le Centre technique d'Air Canada à l'Aéroport international de Dorval, à Montréal (Québec). Des projets prioritaires ont été définis et seront mis en œuvre au cours du prochain exercice. Ils comprennent notamment le nettoyage et le dégraissage des pièces d'avion et la mise au point d'un logiciel informatique pour aider Air Canada à gérer ses déchets dangereux.

En 1999-2000, Environnement Canada et la Commission de transport régionale d'Ottawa-Carleton ont conclu une entente de partenariat pour la mise en œuvre d'un certain nombre de projets de prévention de la pollution visant à éliminer ou à réduire l'utilisation de produits contenant des substances chimiques dangereuses dans l'un des ateliers d'entretien de la Commission. Après examen des activités actuelles et consultation d'OC Transpo, six projets ont été définis et choisis pour les mettre en

Section 2 : Progrès réalisés avec le secteur privé (suite)

œuvre. Ils visent le remplacement de solvants de dégraissage organiques par des liquides de dégraissage à base d'eau et le remplacement des fusils à base de butanone par des fusils qui ne contiennent pas ce produit.

La formation et la sensibilisation

Le ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse, la Nova Scotia Power, l'Illuminating Engineering Society of North America (section Bluenose) et Environnement Canada ont regroupé leurs ressources pour promouvoir l'utilisation d'ampoules peu énergivores dans les entreprises commerciales. Les entrepreneurs et des clients éventuels ont été invités à dix ateliers au cours desquels étaient exposés les avantages de ces ampoules. À la suite des ateliers, au moins une vingtaine d'entreprises commerciales ont apporté des modifications et elles sont très satisfaites des résultats sur le plan de l'éclairage et des économies. Dix entrepreneurs en éclairage ont participé aux ateliers et font maintenant régulièrement la promotion de l'éclairage économe d'énergie à leurs clients. Au total, 10 000 dépliants ont été postés à des entreprises et à des entrepreneurs.

Chaque année, dans la Région de l'Atlantique, environ 2 500 rapports concernant les urgences environnementales sont reçus par un réseau de signalement des déversements d'Environnement Canada, qui contient maintenant plus de 10 000 entrées. Les ministères provinciaux de l'Environnement, Pêches et Océans Canada et la Garde côtière canadienne jouent un rôle important dans ce domaine. L'information est analysée afin de déterminer les tendances des déversements ou les zones problématiques et est fréquemment utilisée par l'industrie lorsqu'elle entreprend des vérifications environnementales. Cette année, un rapport sera publié pour résumer le résultat d'années de collecte de données. Il devrait permettre de cibler les programmes de prévention à élaborer. La Section des urgences environnementales d'Environnement Canada organise et donne des séances de formation et de sensibilisation destinées à différents auditoires concernant la prévention des déversements, et y participe fréquemment.

Les petites et moyennes entreprises

Environnement Canada et le comité d'évaluation environnementale de la rivière Miramichi ont été les hôtes d'une séance de sensibilisation au projet EnviroClub^{MC} à l'intention des entreprises, à Miramichi (Nouveau-Brunswick). Le concept d'EnviroClub^{MC} repose sur un projet pilote

PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT AUX SYSTÈMES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Le programme d'encouragement aux systèmes d'énergie renouvelable (PENSER) est un programme de six ans d'une valeur totale de 10 millions de dollars, créé en 1998, qui a pour but de promouvoir l'utilisation des systèmes d'énergie renouvelable pour le chauffage des locaux et la climatisation des locaux et le PENSER soutiendra l'évolution de ces systèmes d'énergie renouvelable qui ont le potentiel de devenir un fournisseur alternatif d'énergie à faible incidence environnementale aux Canadiens à moyen terme. PENSER est mis en œuvre par le biais de l'énergie renouvelable de la Région de Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse et fait partie du grand Programme d'efficacité énergétique et des énergies de renouvellement PENSER à pour objectif de promouvoir l'utilisation de quatre systèmes : les systèmes de chauffe-eau à l'énergie renouvelable, les systèmes de chauffage des locaux à l'énergie renouvelable, les pompes géothermiques (pompes géothermopompes) et les systèmes de combustion de la biomasse à l'énergie renouvelable et à faible taux d'émissions. Pour favoriser l'utilisation de ces systèmes, le programme offre des incitatifs financiers offerts aux entreprises et aux gouvernements, des services de marketing et des évaluations, ainsi que le soutien au développement de la structure. Pour plus de renseignements sur le projet de PENSER, consultez : www.penser.ca/verbreed

fructueux qui a été entrepris au Québec, ciblant les petites et moyennes entreprises. Les présentations visaient à montrer aux entreprises que l'adoption de démarches de prévention de la pollution pouvait les aider à améliorer leur rendement environnemental, ce qui était susceptible d'avoir de nouveaux avantages sur le plan de l'efficacité et de la compétitivité. À la suite de l'atelier, 20 entreprises ont manifesté leur intérêt de participer à EnviroClub^{MC}. Le comité a aussi travaillé avec plusieurs petites et moyennes entreprises à élaborer des plans de gestion environnementale. Les plans comprennent des mesures de prévention de la pollution, des pratiques de traitement et de recyclage.

Encouragé par le succès du projet pilote initial EnviroClub^{MC}, au Québec, Environnement Canada, en partenariat avec Développement économique Canada, a entrepris un projet de recrutement en vue de lancer deux autres projets dans la province. Son objectif est de regrouper 24 petites et moyennes entreprises du secteur manufacturier pour participer à des ateliers et entreprendre des projets de prévention de la pollution dans leurs installations.

ÉCO-EFFICACITÉ

L'éco-efficacité est atteinte lorsque des produits et des services à prix compétitifs qui satisfont les besoins humains et apportent une qualité de vie, tout en réduisant progressivement les incidences écologiques et l'intensité des ressources pendant le cycle de vie sont fournis, au moins à un niveau conforme à la capacité estimée de la Terre. (World Business Council for Sustainable Development)

Section 2 : Progrès réalisés avec le secteur privé (suite)

En 1999, Ressources naturelles Canada a collaboré avec Alcan Aluminium Limitée à un projet pilote visant à mettre en œuvre des concepts d'éco-efficacité dans les petites et moyennes entreprises qui fournissent des biens et des services aux grandes entreprises du secteur des ressources naturelles dans la région du Saguenay, au Québec. En intégrant les concepts d'éco-efficacité à leurs procédés d'entreprise, les sociétés réduisent leur consommation d'énergie et de matières premières et diminuent leur production de déchets.

Le Centre d'éco-efficacité de Burnside (Halifax, Nouvelle-Écosse) est un centre à but non lucratif appuyé par une équipe de partenaires publics et privés et parrainé par les administrations fédérale, provinciale et municipale, ainsi que le secteur privé et des établissements d'enseignement. En juin 1999, le centre a lancé le programme de sociétés écologiques, pour encourager les petites et moyennes entreprises à apporter des améliorations éco-efficaces à leurs activités. Le programme vise à sensibiliser les entreprises aux avantages de faire les bons choix environnementaux. Les entreprises inscrites doivent réduire leurs répercussions sur l'environnement, tout en augmentant leur rentabilité. Le centre fournit de l'information et un appui technique et aide les entreprises à fixer et à atteindre leurs objectifs dans les domaines de l'efficacité énergétique, de la conservation de l'eau, de la réduction des déchets solides et de la réduction des risques environnementaux. Quinze entreprises étaient inscrites en juin 1999 et, en janvier 2000, leur nombre était passé à 45. Le personnel d'Environnement Canada siège au comité directeur de cette initiative.

La recherche et le développement

Partenariat technologique Canada (PTC) est un fonds d'investissement en technologie, dirigé par Industrie Canada. En 1999-2000, PTC a investi 98 millions de dollars dans huit projets de technologie environnementale qui favoriseront l'obtention de 296 millions de dollars de plus d'autres sources. Les exemples des projets financés comprennent : la mise au point d'un autobus hybride mû à l'électricité et au diesel, la mise au point de technologies de turbine à gaz industriel perfectionnées, qui produisent une électricité plus efficace et plus propre, et la mise au point de technologies en circuit fermé qui réduisent la perte de matières premières, augmentent l'efficacité et la productivité des usines et diminuent ou éliminent la production de polluants. Pour plus de renseignements, consultez : tpc.ic.gc.ca.

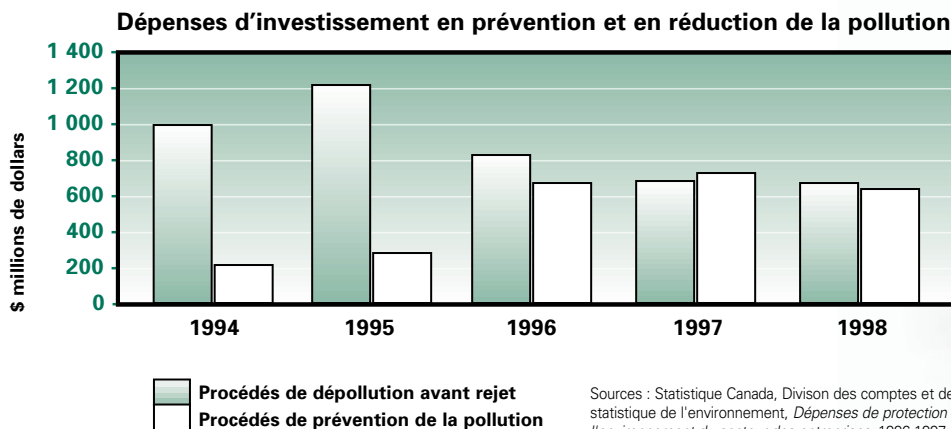
Développement économique Canada, avec l'appui technique d'Environnement Canada, a approuvé huit projets conçus pour évaluer et commercialiser des technologies environnementales, investissant approximativement 8,2 millions de dollars. Les projets ont été réalisés dans le cadre du Programme innovation, valorisation de l'entrepreneuriat et exportation et de l'Initiative régionale stratégique.

Ressources naturelles Canada (RNCCan) a coordonné l'Initiative canadienne de recherche sur les matériaux légers, un partenariat du gouvernement et de l'industrie visant à mettre au point des procédés de fabrication et des matériaux pour les véhicules économes en carburant. L'aspect technique du programme consiste à réduire le poids des moyens de transport au sol – pour chaque réduction de 10 % du poids du véhicule, il y a une

économie de carburant de 6 à 8 %. En diminuant la consommation de carburant, on réduit le smog urbain, on assainit l'air et on diminue les émissions de dioxyde de carbone. Le programme a commencé en avril 1999 par 11 projets. En plus de RNCCan, le Conseil national de recherches et cinq universités effectuent des recherches qui sont complétées par les travaux de centres de recherche et développement du secteur privé.

Les procédés assistés par micro-ondes (MAP) constituent une famille de techniques de traitement propres qui ont été mises au point et brevetées par la Direction générale pour l'avancement des technologies environnementales d'Environnement Canada. La technologie MAP se caractérise par une réduction importante de la consommation d'énergie, de la production de déchets et des rejets toxiques. Les récents progrès dans ce domaine ont porté sur les huiles comestibles et la synthèse de produits chimiques sans solvant avec rejet nul de produits toxiques. En mars 2000, Environnement Canada avait négocié dix licences avec des sociétés du secteur privé pour la commercialisation de différentes applications de ces procédés brevetés.

Statistique Canada, par l'entremise de son enquête annuelle sur les dépenses consacrées à la protection de l'environnement, recueille des données sur les dépenses qui sont faites par les secteurs primaire et secondaire de l'industrie, les installations de distribution de gaz et d'électricité, ainsi que les installations de transport par pipeline. Depuis 1995, deuxième année de l'enquête, des entreprises ont régulièrement réduit leur investissement dans les techniques de dépollution avant rejet, tandis que 1998 représentait la première année au cours de laquelle l'investissement en prévention de la pollution diminuait. En 1998, les investissements des entreprises au chapitre de la protection de l'environnement ont diminué légèrement par rapport à l'année précédente, tout en demeurant au-dessus de 1,7 milliard de dollars.



Progrès réalisés avec le public canadien

Les Canadiens sont de plus en plus tournés vers l'action pour ce qui est de relever les défis de l'environnement par des initiatives communautaires, et des outils et des réseaux d'information fiables.

PRODUITS ET SERVICES PORTANT L'ÉCO-LOGO^{MC}

TerraChoice Environmental Services Inc., au nom d'Environnement Canada, gère et applique le programme Choix environnemental (CE), programme d'étiquetage écologique qui aide les particuliers, les entreprises et les gouvernements à prendre des décisions d'achat éclairées, afin de réduire les effets de leurs activités sur l'environnement. Plus de 2 800 produits de marque portent maintenant l'Éco-Logo^{MC} du programme CE, des produits tels que des appareils électroménagers, des produits de nettoyage, des produits électroniques et des peintures. Pour plus de renseignements, consultez : www.environmentalchoice.com/french.

Les activités dirigées par des citoyens

Environnement Canada, grâce à son initiative *Les Éco-collectivités du millénaire*, a encouragé des groupes de tout le Canada à se désigner eux-mêmes comme *Éco-collectivités du millénaire* (ECM) déterminées à améliorer leur environnement local. Pour devenir une ECM, un groupe de personnes intéressées d'une localité géographique ou d'un domaine d'intérêt peut se réunir pour établir des objectifs et élaborer un plan d'action pour l'assainissement de l'air, l'assainissement de l'eau, la nature et les changements climatiques. L'ECM peut inscrire ses objectifs et son plan d'action sur le site Web des ECM. Pour plus de renseignements, consultez : www.ec.gc.ca/eco.

Les campagnes de sensibilisation publique

Le projet « *Home Green Ups* » est un projet pilote de deux ans entrepris par le Newfoundland and Labrador Conservation Corps. Des éco-équipes dirigées par des jeunes font des vérifications à domicile et, au cours d'entretiens de suivi, montrent aux résidents comment mieux gérer l'énergie, l'eau et les déchets, font la promotion active des moyens de transport écologiques (comme la bicyclette et la marche) et expliquent comment prendre soin des pelouses sans pesticide. Environnement Canada et Développement des ressources humaines Canada, ainsi que le gouvernement provincial et l'industrie, sont des partenaires de ce projet. Jusqu'à maintenant, 1 000 résidences ont été évaluées, l'objectif étant de 3 000 d'ici juin 2001. Une base de données est en préparation pour suivre les changements dans la consommation d'eau et d'énergie, les modernisations effectuées dans le secteur de l'énergie et les changements apportés aux pratiques de gestion des déchets et de soin des pelouses.

Également, Clean Nova Scotia a lancé le programme « *Home Tune Up* » dont l'objectif est de réaliser 2 000 évaluations environnementales dans les foyers de la municipalité régionale de Halifax. Les évaluateurs font des recommandations écrites aux différents propriétaires sur les moyens de réduire la consommation d'énergie, la consommation d'eau et la création

LE BON SENS AU VOLANT

Les véhicules conduits par les Canadiens représentent environ 30 % des émissions de dioxyde de carbone. Le programme *Le bon sens au volant* des ressources naturelles Canada aide les automobilistes canadiens des provinces à faire le bon choix, la conduite et l'entretien adéquats, afin de leur permettre de réduire leur consommation de carburant. Le programme *Le bon sens au volant* offre des outils interactifs en ligne comme un simulateur de consommation de carburant, des conseils sur les véhicules les plus éconergétiques et des renseignements sur l'étiquette *EnerGuide* des véhicules. Pour plus de renseignements, consultez : www.ec.gc.ca/lebon.

d'eaux usées, de gérer les déchets solides et de soigner jardins et pelouses sans produit chimique. Environnement Canada est partenaire du projet. En mars 2000, plus de 300 évaluations avaient été faites. Tout semble indiquer que de nombreux propriétaires mettent en application les recommandations des évaluateurs et obtiennent des économies mesurables de leurs factures de services publics.

« Aller-retour actif et sécuritaire pour l'école » est un programme national axé sur l'amélioration de la qualité de l'air et la gestion des changements climatiques; il favorise l'augmentation du niveau d'activité physique chez les enfants, la sécurité accrue des piétons autour des écoles, et un meilleur sentiment d'appartenance communautaire. Plus de 1 500 écoles se sont officiellement inscrites au programme. En 1999, plus de 500 écoles ont participé à la Journée nationale « Amener un enfant à l'école ». Cet événement a permis de démontrer la relation entre le choix du mode de vie et les questions de qualité de l'air, de changements climatiques, de santé personnelle et de sûreté et sécurité. Le programme « Aller-retour actif et sécuritaire pour l'école » et la Journée nationale « Amener un enfant à l'école » sont appuyés par Vert l'action, Santé Canada, le Fonds d'action pour le changement climatique du Gouvernement du Canada et les organismes municipaux et de santé. On trouvera plus de renseignements à l'adresse suivante : www.goforgreen.ca.

Section 2 : Progrès réalisés avec le public canadien (suite)

L'« ABC du changement climatique, les Canadiens à l'œuvre » (le programme ABC) est axé sur les changements climatiques et enseigne aux Canadiens les moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Des ateliers ont été donnés dans le milieu de travail, expliquant aux participants des moyens pratiques de réduire les émissions à la maison, sur la route et dans leurs collectivités. Le programme a invité les participants à prendre un engagement écrit et à mesurer leurs résultats avec le temps. Les participants aux premiers ateliers se sont engagés à réduire, en moyenne, les émissions de dioxyde de carbone de deux tonnes par année, chacun. Le gouvernement fédéral, grâce au Fonds d'action pour le changement climatique, finance une partie du programme, de même que 14 sociétés membres du Conseil canadien de l'énergie.

« *Operation Burn Clean* » encourage les consommateurs canadiens à utiliser des poêles à bois et des foyers à combustion propre pour améliorer la qualité de l'air, la sécurité et l'efficacité de la combustion du bois. L'attestation est fournie par l'Association canadienne de normalisation ou par l'Environmental Protection Agency des États-Unis. Les poêles et les foyers qui utilisent des technologies perfectionnées produisent un feu plus stable et réduisent la pollution, dans certains cas, de 90 % comparativement aux anciens modèles. Ils utilisent aussi 33 % de moins de bois que les modèles classiques, ce qui permet aux consommateurs d'économiser. Les économies de combustible pourraient permettre de compenser l'investissement dans la nouvelle technologie en deux ou trois ans seulement. Le programme est financé par Ressources naturelles Canada et Environnement Canada, avec l'appui de divers partenaires de l'industrie. Pour plus de renseignements, consultez : www.woodheat.org/links/burnclean/burnclean.htm (anglais seulement).

Les vignettes *Earth Tones* constituent une série télévisée qui porte sur les recherches environnementales effectuées à Environnement Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Pêches et Océans Canada, Santé Canada et Ressources

naturelles Canada. Quant à la série « Les incontournables du Millénaire », elle passe en revue les travaux et les percées scientifiques passés des chercheurs du gouvernement dont les Canadiens continuent à bénéficier. Les sujets comprennent la lutte intégrée contre les ravageurs, la protection de la faune et de l'habitat et les problèmes de ressources.

Santé Canada a produit un film vidéo instructif sur les risques environnementaux associés à la contamination des eaux souterraines et à la façon de s'assurer que l'alimentation en eau demeure propre. Le vidéo intitulé « www.groundwater.com » a été produit avec 20 partenaires des secteurs public et privé, dont Environnement Canada. Des exemplaires du film vidéo, qui a été présenté à la télévision communautaire, ont été distribués à toutes les municipalités et aux Premières Nations en Colombie-Britannique.

L'accès à l'information

Le Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution (CCIPP) est un outil sur Internet qui fournit aux Canadiens les renseignements dont ils ont besoin pour appliquer ou appuyer des mesures de prévention de la pollution. Divers rapports techniques, fiches d'information, guides, bulletins de renseignements, manuels, lois, règlements, documents de formation et réussites environnementales sont mis à la

disposition des visiteurs sur le site du CCIPP. Les nouvelles sections pour 1999-2000 comprennent la P2 pour les jeunes, la foire aux questions et un glossaire. Environnement Canada est chargé de sa conception, de sa tenue et de sa promotion. Consultez le CCIPP à l'adresse suivante : www.ec.gc.ca/cppic.

La troisième Table ronde du Canada sur la prévention de la pollution, qui portait sur les innovateurs en prévention de la pollution, a eu lieu à Vancouver, en 1999. Plus de 125 participants représentant des entreprises, des experts-conseils, des universités, des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux se sont réunis pour étudier les questions de prévention de la pollution et souligner les réalisations canadiennes. L'événement comprenait un atelier sur la planification de la prévention de la pollution fournissant des exemples commerciaux concrets et une visite permettant d'observer les efforts de prévention de la pollution déployés à Tilbury Cement. Environnement Canada a fourni une partie des fonds, tandis que le Centre canadien pour la prévention de la pollution, organisme à but non lucratif, a coordonné l'événement. Pour plus de renseignements, consultez : www.c2p2online.com (anglais seulement).



Santé Canada encourage un mode de vie actif qui est respectueux de l'environnement et qui favorise l'augmentation du niveau d'activité physique chez les enfants à travers des programmes tels que « Aller-retour actif et sécuritaire pour l'école » et « Amener un enfant à l'école ».

Progrès réalisés avec la communauté internationale

Les ententes internationales, la coopération scientifique et le transfert technologique sont les moyens dont se sert le Canada pour collaborer avec la communauté internationale afin d'assurer son leadership et de soutenir la promotion de la prévention de la pollution.

Les accords internationaux et le transfert de technologies

Dans le cadre du Fonds d'action pour le changement climatique, les Mesures d'action précoce en matière de technologie (TEAM) ont apporté un soutien financier aux démonstrations internationales de technologies pour l'adaptation aux changements climatiques. Industrie Canada et Partenariat technologique Canada, par leur participation à TEAM, ont parrainé un projet lié aux changements climatiques en 1999-2000.

L'année 1999 a marqué le 25^e anniversaire de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, conclu par le Canada et les États-Unis. Ces 25 années ont été jalonnées de travaux pour le rétablissement et la mise en valeur de la qualité de l'eau dans le réseau des Grands Lacs. Les succès environnementaux comprennent la réduction des rejets de nutriments, de substances toxiques persistantes et d'autres contaminants; la baisse des niveaux de substances toxiques persistantes dans les tissus des poissons et de la faune (les BPC, le DDT et le mercure ont diminué chez les poissons et la faune dans une proportion de 90 %); l'amélioration de la qualité de l'eau; l'amélioration de l'état des écosystèmes, mesurée au moyen des espèces indicatrices comme le pygargue à tête blanche, le balbuzard pêcheur et le touladi.

En vue d'atteindre l'un des principaux objectifs de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, le Canada et les États-Unis ont travaillé à éliminer les substances toxiques persistantes dans les lacs. La Stratégie binationale des substances toxiques (SBST) a fixé des objectifs de réduction pour des substances précises entre 1997 et 2006. Sept groupes de travail, constitués pour déterminer des moyens d'éliminer presque entièrement ces substances ont terminé l'étape de la collecte d'information et concentrent maintenant leurs efforts sur la définition de solutions rentables afin d'arriver aux réductions envisagées. Les activités et les



Le Canada et les États-Unis travaillent conjointement pour assurer la qualité de l'eau dans les Grands Lacs et l'état des écosystèmes avoisinants grâce à des initiatives de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

résultats des groupes de travail comprennent :

- un rapport sur les possibilités de réduction des PCDD (dioxines) et des PCDF (furannes);
- des rapports provisoires sur les possibilités de réduction du benzo[a]pyrène (B[a]P), les possibilités de réduction de l'hexachlorobenzène (HCB), ainsi que sur les sources, les règlements et les solutions relatifs au plomb alkylé;
- les réductions déclarées de BPC – en avril 2000, environ 70 % des déchets à forte teneur en BPC avaient été détruits, par rapport à environ 40 % au printemps 1998, lorsque les travaux à l'appui de la SBST ont commencé.

Les progrès vers la réalisation des objectifs de la stratégie sont décrits à l'adresse suivante : www.epa.gov/glnpo/bns (anglais seulement).

En décembre 1999, le Canada a signé le Protocole pour réduire l'acidification, l'eutrophisation et l'ozone au niveau du sol avec 23 pays européens et les États-Unis. Le Protocole contient des dispositions permettant de fixer des objectifs pour la réduction des émissions de polluants atmosphériques transfrontaliers (p. ex., le dioxyde de soufre,



Section 2 : Progrès réalisés avec la communauté internationale (suite)

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

L'Agence canadienne de développement international continue à travailler avec diligence pour la prévention de la pollution à l'échelle internationale. On trouvera ci-dessous une liste des projets de prévention de la pollution en cours et les progrès réalisés. Les projets ont été mis en œuvre en collaboration avec le secteur privé canadien et d'autres ministères fédéraux.

Amérique centrale

Le Centre canadien des services Association de l'Alberta travaille avec l'association des entreprises publiques d'Amérique latine (ARPEL) afin d'aider ses membres à mettre en œuvre des plans, des programmes et des lignes directrices pour la prévention de l'environnement. Pendant l'exercice 1999-2000, huit lignes directrices provinciales, trois ateliers de simulation, 11 rapports techniques et six aides techniques directes ont pu être réalisés.

Coopération Chine-Canada pour une production propre

Le projet Chine-Canada, entrepris en 1996, aide la Chine à mettre en œuvre une production propre dans des secteurs prioritaires. À la Fuyang Chemical General Works, des solutions de production propre ont généré des économies annuelles d'environ un million de dollars canadiens, comme la récupération de 4 700 tonnes par année d'ammoniac, 1 400 tonnes de soufre et 1 400 tonnes par année d'hydrogène en équivalents. À la Fuyang Chemical, la réduction de la consommation d'eau de l'ordre de 37 000 tonnes par année. À la Fuyang Chemical, la mise en œuvre de 11 solutions à coût minime d'environ 700 000 \$ par année et comprend des avantages environnementaux tels que la réduction de la demande chimique en oxygène, la récupération de la soude et la réduction de la consommation d'énergie et d'eau. Pour plus de renseignements, consultez www.fccp.com (anglais seulement).

Le projet de formation et de la formation en environnement du Front commun québécois (FCQ) pour la gestion des déchets (FCQGED) est d'accroître la sensibilisation des entreprises du textile aux nouvelles mesures de prévention de la pollution. Le projet a financé des projets pilotes utilisant ces mesures dans un certain nombre d'entreprises textiles en Tunisie. En 1999-2000, 30 personnes ont assisté à des ateliers de formation au Québec sur la prévention de la pollution dans le secteur du textile.

les oxydes d'azote et les composés organiques volatils) qui contribuent aux pluies acides et à l'ozone troposphérique.

Sous la direction de l'Agence canadienne de développement international, Ressources naturelles Canada et des experts-conseils ont entrepris des travaux avec l'association russe des zones de démonstration de l'efficacité énergétique. Ce projet, entrepris en janvier 2000, aidera les municipalités russes participantes à acquérir la capacité de mettre en œuvre des politiques et des programmes d'efficacité énergétique. En outre, il permettra de mettre en application des technologies et une capacité environnementales et énergétiques canadiennes sur le marché russe. Le résultat escompté est la réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à une utilisation plus efficace des ressources énergétiques.

L'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud

Au Guatemala, l'Agence canadienne de développement international a financé le projet communautaire d'utilisation de machines à pédales. Son objectif est de mettre au point des techniques de production et de transformation des aliments autosuffisantes, à petite échelle, dans les collectivités rurales. Les partenaires locaux ont travaillé avec des collectivités mayas indigènes rurales (Cakchiquel, Quiché, Mam) pour évaluer leurs besoins et fournir des machines à pédales (bici-maquinas). Il y a deux sortes de machines : des pompes à pédales, permettant de retirer l'eau facilement et rapidement des puits, et des moulins à pédales pour moulinier le café, le maïs et d'autres céréales. En 1999-2000, 74 machines à pédales ont été assemblées et fournies

à des groupes communautaires locaux, et 45 microprojets, y compris des prêts, étaient en cours.

À la Havane (Cuba), le *Bicicletas Cruzando Fronteras* (bicyclettes hors frontières) a créé des ateliers coopératifs autonomes de réparation de bicyclettes, exploités principalement par des femmes, pour distribuer des bicyclettes aux personnes dans le besoin et pour louer et réparer des bicyclettes. Le projet est financé par l'Agence canadienne de développement international par l'entremise de Hermandad Multiuse de Bicycletas (Bureau de l'historien, Ancienne Havane). Ce projet contribuera à réduire les émissions de dioxyde de carbone et à faire de l'Ancienne Havane une ville sans voiture. À l'heure actuelle, seulement 10 % des habitants de l'Ancienne Havane ont des bicyclettes. L'objectif du projet est de faire en sorte que deux ateliers de réparation de bicyclettes de pointe emploient approximativement 30 personnes pouvant réparer environ 3 200 bicyclettes par année.

L'Asie et l'Afrique

Le projet Chine-Canada de gestion appliquée et d'environnement pour les PME (petites et moyennes entreprises) de Jiangsu a fourni une aide à la gestion et à l'amélioration de la capacité de planification environnementale et d'affaires aux entreprises des villages et des cantons de la province de Jiangsu, en Chine. Plusieurs organismes du gouvernement provincial ont participé à ce projet de 12 millions de dollars, parrainé par l'administration de la province de Jiangsu et l'Agence canadienne de développement international. Le projet visait à sensibiliser les entreprises à la réduction des déchets, à une production plus propre et à l'utilisation de technologies de remplacement favorables à l'environnement, par la démonstration et des projets pilotes, ainsi que par des programmes de formation. Pour plus de renseignements, consultez : ffit.org/smeep/ (anglais seulement).

Section 2 : Progrès réalisés avec la communauté internationale (suite)

Le groupe de travail en sciences et en technologie industrielles de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) met l'accent sur les initiatives d'action volontaire de l'industrie et les perspectives commerciales axées sur le marché ayant un lien avec l'environnement. En tant que participant canadien au groupe de travail, le Conseil national de recherches assure le leadership technique et la gestion de projet dans le domaine des procédés de production plus propre, visant à établir des projets coopératifs de recherche et de démonstration. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international fournit des conseils sur des questions stratégiques. En 1999, un atelier sur les techniques de production propre a eu lieu à Taipei, en Chine. Des projets pilotes ont été conçus pour des travaux de recherche sur l'énergie solaire en Thaïlande et en Indonésie et pour la mise au point de réseaux Internet pour l'application de pratiques exemplaires.

Devant l'expansion urbaine sans précédent que connaît l'Asie, l'Agence canadienne de développement international, par l'entremise du Consortium universitaire canadien, a collaboré avec l'Institut asiatique de technologie (AIT) à la conception et à la mise au point d'un programme d'études supérieures en gestion de l'environnement urbain à l'AIT. Le but de ce partenariat est d'améliorer les compétences en gestion de l'environnement des praticiens, des universitaires et des chercheurs par des initiatives comme les projets de démonstration. Les exemples de ces projets comprennent la

LE PROTOCOLE DE KYOTO

Le Canada a poursuivi les négociations sur les changements climatiques dans le cadre du Protocole de Kyoto, en vue d'arriver à la conclusion d'une entente sur les engagements. À cette fin, le Canada a participé à la 5^e Conférence des Parties au Protocole de Kyoto, en Allemagne, en octobre 2000. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a fourni de l'aide aux entreprises canadiennes pour l'utilisation des mécanismes de développement propre et de réduction conjointe en vertu du Protocole de Kyoto, afin d'atteindre l'objectif de réduction du gaz à effet de serre de 6 % de moins que les niveaux de 1990 d'ici 2008 à 2012.

mise en œuvre et la démonstration de techniques de production propre pour les hôtels de Thaïlande et l'intégration de la gestion environnementale urbaine à Yala, en Thaïlande.

Le projet d'environnement Vietnam-Canada est un projet de renforcement institutionnel, financé par l'Agence canadienne de développement international, qui cible les organismes de gestion environnementale au Vietnam. Un guide de prévention de la pollution a été mis au point pour permettre à l'Agence nationale de l'environnement et au ministère des Sciences, de la Technologie et de l'Environnement de normaliser les méthodes d'application des programmes de prévention de la pollution. Cette démarche a été pilotée par cinq usines : une entreprise de textile, une tannerie, une brasserie, une confiserie et une usine de production de cadres d'aluminium.



Perspectives d'avenir

Le gouvernement fédéral, puisqu'il est l'organisme le plus important du pays, peut influencer véritablement sur les perspectives de développement durable du Canada.

Le développement durable n'est pas une destination qui peut être atteinte par un effort ponctuel. C'est un processus systématique qui nécessite de la planification, des mesures, de l'apprentissage et des améliorations. Les travaux dans les cinq secteurs ciblés par la stratégie fédérale de prévention de la pollution ont pris de l'ampleur et commencent à donner des résultats positifs. Une démarche préventive basée sur l'amélioration continue aidera à concrétiser les objectifs du développement durable. En mettant l'accent davantage sur la démonstration des résultats, les initiatives nouvelles et continues favoriseront l'utilisation de procédés, de pratiques, de matériaux, de produits et d'énergie qui évitent ou minimisent la création de polluants et de déchets.

Les résultats du présent rapport, *Progrès en matière de prévention de la pollution 1999-2000*, confirment l'engagement du Gouvernement du Canada « à institutionnaliser la prévention de la pollution dans toutes les activités du gouvernement fédéral », comme l'indique *La prévention de la pollution – une stratégie fédérale de mise en œuvre*. De plus, ce rapport montre que les stimulants économiques non seulement contribueront à protéger et à améliorer notre environnement, mais aideront le Canada à obtenir un avantage concurrentiel pour ses industries dans l'avenir.

Environnement Canada utilisera les nouveaux outils que lui procure la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999* (LCPE 1999) pour assurer la protection de l'environnement et de la santé humaine. La Loi souligne l'importance accordée par le Gouvernement du Canada à la prévention des dommages causés à la santé humaine et à l'environnement et son engagement à réaliser le développement durable.

Environnement Canada continuera aussi de travailler avec les autres ministères fédéraux à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies de prévention de la pollution axées sur des bases scientifiques. Pour encourager cette relation et reconnaître

les réalisations, tous les ministères fédéraux sont encouragés à consigner leurs efforts de prévention de la pollution pendant l'année pour les inclure dans les prochains rapports d'étape annuels.

Ayant établi un consensus et pris l'engagement à l'égard d'une démarche coordonnée, les ministères fédéraux continueront « d'écologiser » leurs activités. Bon nombre d'entre eux ont fait preuve de leadership en établissant des pratiques exemplaires ainsi que des mesures de rendement précises. La définition des lacunes sur le plan des données de base environnementales et des mesures du rendement continuera d'être une priorité.

Le Gouvernement du Canada continuera d'améliorer la base de connaissances et de données scientifiques du pays afin de mieux comprendre les répercussions des substances toxiques et des substances préoccupantes sur la santé humaine et l'environnement. L'accent sera mis sur la santé des populations les plus vulnérables : les enfants et les Autochtones. Une bonne base de connaissances scientifiques viendra appuyer la prévention ou la réduction des menaces pour l'environnement et la santé des Canadiens.

Les travaux s'orienteront vers les provinces et les territoires pour fixer des normes pancanadiennes, en utilisant les données scientifiques et une démarche axée sur le risque, pour les substances prioritaires, dont le mercure, les dioxydes et les furannes, l'ozone, les particules et le benzène. Certains secteurs de compétence ont choisi de consulter davantage l'industrie, les municipalités, les groupes environnementaux, les groupes de soins de santé et les Autochtones pour l'élaboration et la mise en œuvre de ces normes.

L'accès à des connaissances fondamentales, à des outils et à des fonds demeure essentiel pour reconnaître et encourager la capacité des particuliers et des collectivités à adopter et à promouvoir la prévention de la pollution.

Les succès réalisés en matière de prévention de la pollution en 1999-2000 laissent le Gouvernement du Canada dans une bonne position pour bénéficier d'un environnement plus fort et plus sain au cours du nouveau millénaire.

Le Comité de coordination sur la prévention de la pollution encourage tous les Canadiens à participer activement à l'avancement de la prévention de la pollution. Les ministères fédéraux peuvent faciliter et coordonner les partenariats avec les entreprises, les groupes écologistes, les scientifiques, les communautés autochtones, d'autres ministères et des particuliers. En continuant à travailler ensemble à l'objectif de prévention de la pollution à la source, les Canadiens peuvent protéger l'environnement et la santé humaine et assurer une économie durable aux générations à venir.

Pour consulter *Prévention de la pollution – une stratégie fédérale de mise en œuvre*, visitez :
www.ec.gc.ca/pollution/strategy

Annexe I

Liste des membres du Comité de coordination sur la prévention de la pollution

ENVIRONNEMENT CANADA

Bureau national de la prévention de la pollution

James Riordan (président)
John de Gonzague (vice-président)
Kathi De (coordonnatrice)

Direction générale pour l'avancement des technologies environnementales

Patricia Mitchell / Adrian Steenkamer

Régions

Rodger Albright
Région de l'Atlantique
Thanh Thao Pham
Région du Québec
Brad Cumming / Ron Nobes
Région de l'Ontario
David Noseworthy
Région des Prairies et du Nord
Snehal Lakhani / Andrew Green
Région du Pacifique et du Yukon

Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable (RISDD)

Craig Ferguson / Stefania Trombetti

RESSOURCES NATURELLES CANADA

Richard Arseneault / Chris Callaghan

Comité fédéral sur les systèmes de gestion de l'environnement

Richard Arseneault

INDUSTRIE CANADA

Direction générale des affaires environnementales

Giorgio Grappolini

DÉFENSE NATIONALE

Direction de la protection de l'environnement

Holmer Berthiaume / Sean Baptiste

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Division de l'environnement

Tina Bailey

PÊCHES ET OCÉANS CANADA

Direction générale de la gestion des biens immobiliers

Susan Martin

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA

Services de l'environnement

Monique Thériault

TRANSPORTS CANADA

Affaires environnementales

Alec Simpson / Saleem Sattar

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

Division des services de l'environnement

Jaye Shuttleworth

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Direction générale des services ministériels, Direction de la gestion des biens et de la planification des immobilisations, Services d'ingénierie

Pierre Laplante

SANTÉ CANADA

Division du système de la gestion de l'environnement

John Horricks / Karen Prince

On peut joindre les membres au moyen de l'annuaire des employés du Gouvernement du Canada à l'adresse : <http://canada.gc.ca/search/direct500/>.

Annexe II

Ministères et organismes fédéraux ayant contribué au rapport *Progrès en matière de prévention de la pollution de 1999-2000*

Environnement Canada
Affaires indiennes et du Nord Canada
Affaires étrangères et Commerce international
Agence canadienne de développement international
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Citoyenneté et Immigration Canada
Défense nationale
Développement économique Canada
Industrie Canada
Parcs Canada
Pêches et Océans Canada
Ressources naturelles Canada
Santé Canada
Statistique Canada
Transports Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada



*Il est possible de consulter le présent rapport
sur Internet à l'adresse suivante :
www.ec.gc.ca/p2progress*

Remerciements

Rédaction

Centre canadien pour la prévention de la pollution

Graphisme

GLS Dezign Inc.

Comité directeur de la préparation du rapport

Andrea Short, présidente, Environnement Canada

Pierre Laplante, Agriculture et Agroalimentaire Canada

Giorgio Grappolini, Industrie Canada

Sean Baptiste, Défense nationale

Monique Thériault, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Sheila Arbuckle, Transports Canada

Saleem Sattar, Transports Canada

Sandi Moser, secrétariat, Environnement Canada

Le présent rapport a été préparé par le Centre canadien pour la prévention de la pollution d'après les présentations et les recommandations de différents ministères du Gouvernement du Canada. Les ministères participants ont fait de leur mieux pour s'assurer que l'information fournie reflète le plus exactement possible l'état des projets et des initiatives dont il est question.

Dans le présent rapport, toute mention de produit, de procédé ou de service commercial particulier par son appellation commerciale, sa marque de commerce, le nom de son fabricant ou autre ne constitue pas une acceptation par le Gouvernement du Canada ou par le Centre canadien pour la prévention de la pollution.



Les procédés d'impression utilisés dans la production du présent document sont conformes aux normes de performance environnementale établies par le gouvernement du Canada dans le document intitulé *La directive nationale concernant les services de lithographie*.

Ces normes servent à garantir l'intégrité environnementale des procédés d'impression grâce à la réduction des rejets toxiques dans l'environnement, à la réduction des apports d'eaux usées, à la réduction de la quantité de matières envoyées dans les décharges et à la mise en œuvre de procédures de préservation des ressources.

Le papier utilisé à l'intérieur de ce document est conforme à *La ligne directrice nationale du Canada sur le papier d'impression et le papier à écrire* ou à *La ligne directrice sur le papier d'impression mécanique non couché* (ou aux deux). Ces lignes directrices servent à établir des normes de performance environnementale pour l'efficacité dans l'utilisation des fibres, la demande chimique en oxygène, la consommation d'énergie, le potentiel de réchauffement de la planète, le potentiel d'acidification et les déchets solides.

Les procédés d'impression et le papier utilisé à l'intérieur de ce document sont dûment certifiés conformément au seul programme d'éco-étiquetage du Canada – le **programme Choix environnemental[™]** (PCE). Le symbole officiel de certification du programme – l'**Éco-Logo[™]** – évoque trois colombes stylisées entrelacées pour former une feuille d'érable représentant les consommateurs, l'industrie et le gouvernement œuvrant ensemble pour améliorer l'environnement du Canada.

Pour plus d'informations sur le **programme Choix environnemental[™]**, veuillez visiter son site Web à l'adresse **www.environmentalchoice.com** ou téléphonez le programme au (613) 247-1900.

La Division de l'innovation et de la mise en œuvre de la LCPE d'Environnement Canada est fière d'appuyer la norme de performance touchant l'environnement et la qualité et l'emploi de papier certifié dans le cadre du **programme Choix environnemental[™]** et de produits et de procédés respectueux de l'environnement, depuis l'élaboration jusqu'à la distribution de produits d'information. Pour obtenir un exemplaire du catalogue *Environnement Canada : Publications et sites Internet choisis*, veuillez communiquer avec nous, sans frais, en composant le 1 800 734-3232 ou (819) 953-5750; par télécopieur au (819) 994-5629 ou par courriel à l'adresse **epspubs@ec.gc.ca**. Pour plus de renseignements sur Environnement Canada, veuillez visiter le site Web du Ministère à **www.ec.gc.ca**.